

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Cameroun	
TITRE DU PROJET : Est/Adamaoua/Nord : Réduction des tensions/conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles pour les activités agro-pastorales	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : FAO (Chef de file); OIM ; Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de l'Élevage des pêches et des Industries Animales Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Ministère des forêts et de la Faune	
Date approximative de démarrage du projet¹: novembre 2019 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Est/Adamaoua/Nord	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : FAO: \$ 1553640 OIM: \$ 942094.34 Total PBF : \$ 2495734.34	
<i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la</i>	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

FAO : fond propre de 300.000 \$USD

Total du projet : \$ 2795734.34

PBF 1^{ère} tranche (70%):

FAO: \$ 1087548.00

OIM: \$659466.04

Total : \$1,747,014.04

PBF 2^{ème} tranche* (30%):

FAO: \$ 466092.00

OIM: \$282628.30

Total : \$748,720.30

PBF 3^{ème} tranche* (%):

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant : Les conflits agro-pastoraux liées à la transhumance sont une préoccupation devenue globale compte tenu du double aspect lié à l'insécurité dans la région du lac Chad, mais également des enjeux économiques et sociaux que revers la pratique de la transhumance pour de nombreuses populations. Ces enjeux sont d'autant plus importants que ces conflits s'accompagnent pour la plupart des cas de morts d'hommes, de destruction d'animaux et rixes entre communautés souvent de plusieurs pays. Le projet vise à réduire les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles pour les pratiques agro-pastorales dans les régions de l'Est, Adamaoua et du Nord. Il constitue le maillon manquant de la chaîne d'interventions sur la problématique des conflits agro-pastoraux concernant les corridors de transhumance Cameroun/Chad/Centrafricue/Soudan. Ce faisant, il s'intègre dans la dynamique globale sous régionale de la gestion de la transhumance prescrite dans le momentum politique créé par la déclaration de N'Djaména de janvier 2019 (<http://ccr-rac.pfbc-cbfp.org/actualites-rdp-2016/items/NDjamena-declaration-2019.html>) regroupant les parties prenantes des pays ayant le lac Chad en partage et qui prescrit entre autres:

- De développer des programmes et projets intégrés, générateurs de revenus en faveur des communautés riveraines des aires protégées et des éleveurs transhumants ;
- De matérialiser et sécuriser les couloirs de transhumance nationaux et transfrontaliers ;
- De mener des études sur les dynamiques économiques, sociales, politiques et sécuritaires afin d'améliorer la compréhension des enjeux liés à la transhumance ;
- De concevoir un cadre juridique adéquat permettant une meilleure gouvernance et une gestion efficace de la transhumance.

D'autre part, ce projet dans son implémentation fera une cartographie des déplacements des pasteurs, ce qui constitue un important outil pour suivre la transhumance et anticiper sur les problèmes qui peuvent en découler. Il sera par ailleurs question de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux qui ont la responsabilité de la gestion des ressources naturelles pour la mise en place effective des comités de suivi de la transhumance tel que sollicité par la rencontre de N'Djaména. Enfin, le projet bénéficiera de la dynamique liée au programme en cours de définition conjointe entre les délégations de l'Union Européenne au Tchad, en Centrafrique et au Cameroun d'une part, les représentations de la FAO de ces 3 mêmes pays, autour des questions de transhumance transfrontalière et de leurs impacts environnementaux, socio-économiques, législativo-réglementaires et sécuritaires. Ce programme est prévu pour un démarrage à l'horizon fin 2020.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Au cours du processus de préparation du projet, les institutions nationales impliquées (MINEPIA, MINADER, MINOFF), les autorités traditionnelles et les services déconcentrés de l'État ont été consultées. La définition de la problématique, du choix des zones d'intervention et des activités à mettre en œuvre ont été faites de concert avec les ministères ciblés.

<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 1 Le projet vise entre autres les femmes et les jeunes de manière prioritaire et contribuera à l'égalité des sexes dans la gestion des conflits et la participation aux activités économiques des localités ciblées. le pourcentage de contribution est d'environ 28 % avec un budget alloué à hauteur de \$ 700 102.93 USD</p>	
<p>Degré de risque du projet⁴ : 2</p>	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) :</p> <p>PBF Domaine : Prévention/gestion des conflits</p> <p>Cette intervention s'inscrit donc en droite ligne des priorités thématiques définies par le gouvernement l'axe n°2 et 3 pour la consolidation de la paix notamment la décentralisation, le DDR et le multiculturalisme. L'intervention est alignée au cadre de programmation pays du système des nations unies qui soutient les réformes politiques et institutionnelles pour renforcer la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le maintien de la cohésion sociale.</p> <p>ODD 16 : Justice et paix</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision:</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p>RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom du représentant : <i>Attuman Mvavili</i> Signature [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : <i>FAO</i> Date et visa : <i>13.12.2017</i></p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : <i>Yvon Mbongo Mbe</i> Signature [Redacted]</p> <p>Titre : <i>Ministre de l'Économie, de la Privatisation et Aménagement du Territoire et de l'Aménagement</i> Date et visa : <i>18 DEC 2019</i></p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant : <i>Boubacar Seyhoun</i> Signature [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : <i>OIM</i> Date et visa : <i>12.12.2017</i></p>	
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : <i>Allegra Baiocchi</i> Signature [Redacted]</p> <p>Date & visa : <i>12.12.2017</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : [Redacted] Signature [Redacted]</p> <p>Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa :</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Cameroun	
TITRE DU PROJET : Est/Adamaoua/Nord : Réduction des tensions/conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles pour les activités agro-pastorales	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : FAO (Chef de file); OIM ; Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de l'Élevage des pêches et des Industries Animales Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Ministère des forêts et de la Faune	
Date approximative de démarrage du projet¹: novembre 2019 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Est/Adamaoua/Nord	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : FAO: \$ 1553640 OIM: \$ 942094.34 Total PBF : \$ 2495734.34	
<i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la</i>	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) Analyse du contexte et du conflit

En complément de l'analyse du contexte et du conflit présenté dans la demande d'éligibilité, ce projet se focalise sur les problèmes particuliers aux régions du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua. Ces régions (frontalières avec la RCA) sont le théâtre de conflits chroniques sporadiques sous tendus par de nombreux facteurs liés à la mobilité humaine (l'élevage transhumant, la présence des réfugiés centrafricains et des déplacés internes), au partage des ressources naturelles (pâturages, terres agricoles, réserves forestières classées ou traditionnelles, zones de chasse traditionnelle, concessions minières et ressources hydriques) et aux modes d'exploitation des ressources pour la production. A ces facteurs primaires, s'ajoutent une gouvernance locale déficiente et de faibles alternatives économiques pour les femmes et les jeunes.

Suite aux multiples conflits (activités de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad et crise dans les régions anglophones du Nord-Ouest et Sud-Ouest) et à l'insécurité liée aux prises d'otages, l'on assiste à des déplacements massifs des populations vers l'intérieur du pays. Cette situation a pour conséquence un mouvement fréquent d'animaux à travers les pistes communes de transhumance situées dans les villages frontaliers. Le Cameroun est aussi la principale terre d'accueil des réfugiés liés au conflit qui sévit en République Centrafricaine. Le conflit a mené, depuis mars 2013, à l'arrivée au Cameroun d'environ 50 000 éleveurs d'ethnie Mbororo venus de la RCA qui se sont disséminés dans plusieurs villages dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua. (UNHCR, 2018) Ces régions sont riches en ressources fourragères et sont aussi traditionnellement des zones de transhumance et/ou de refuges pour des animaux en provenance de l'intérieur du pays. De plus, l'explosion démographique, l'aridité des sols ainsi que l'absence des opportunités d'emplois ont poussé de nombreux éleveurs de l'Extrême Nord vers le Nord. Cet afflux de populations et d'animaux accroît la pression sur les ressources foncières dans les régions du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua.

Or, la plupart des migrants sont des agriculteurs dont les activités empiètent sur les espaces traditionnellement réservés à l'élevage. D'où des tensions permanentes entre les communautés. L'arrivée de ces éleveurs avec leurs animaux a exacerbé le conflit existant entre éleveurs locaux- éleveurs centrafricains et agriculteurs du fait : (i) du surpâturage et de la pression sur les ressources hydriques ; (ii) l'empiètement sur les zones de cultures exploitées par les populations sédentaires ; (iii) la désorganisation de la filière bovine du fait de la non-maîtrise du nombre d'animaux présents ; (iv) la dégradation des pâturages ainsi que des infrastructures pastorales et zoo-sanitaires ; (v) création des couloirs de transhumance anarchiques et diffus ; (vi) les pertes économiques du fait de l'expansion des maladies animales (la fièvre aphteuse, tuberculose bovine, peste des petits ruminants, etc.) et dépréciation de la qualité marchande des animaux. Ces conflits sont de plus en plus récurrents et se soldent très souvent par des affrontements à armes blanches entre communautés, avec des pertes en vies humaines et du bétail ainsi que la destruction de cultures.

D'un point de vue économique, les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord sont des terroirs importants d'élevage des animaux polygastriques (bovins et ovins et caprins) au Cameroun. Elles hébergent près de 60% du cheptel bovin du pays et plus de 30% du cheptel des petits ruminants (moutons et chèvres). L'exploitation de ce capital bétail permet à ces trois régions de fournir plus de 19% de la production nationale de viande et 40% de lait. D'où sa

contribution significative à la sécurité alimentaire de la nation. Sur le plan socio-économique, l'élevage ici est l'une des activités principales des populations sachant que 33% des ménages ruraux sont des ménages pastoraux qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente du bétail et des produits dérivés (lait et viandes). Sans oublier que pour les pasteurs, le bétail est une épargne sur pied. (EPIASTAT 2017) Le rôle de l'élevage ici va au-delà de l'emploi et des revenus. Il contribue fortement à l'amélioration de la production agricole, notamment dans les zones à forte densité démographique où le maintien de la fertilité des sols, la réalisation de certains travaux agricoles et le transport rural sont assurés par le bétail (bovins, asins, équins). C'est dire que le bétail sur les trois régions constitue un moyen essentiel d'existence durable pour les populations.

Néanmoins, l'évolution de ces modes et dynamiques de production a aujourd'hui un impact sur la cohésion sociale et la paix en raison de la pression accrue qu'elle génère sur les ressources naturelles qui s'amenuisent au fur et à mesure que la population augmente (2,7% par an, croissance démographique et flux migratoire). Sur les trois terroirs, le mode d'élevage extensif est prépondérant. C'est un système fondé sur la mobilité des animaux qui se déplacent régulièrement en fonction des saisons, à la recherche des points d'eau et de pâturage. Cette pratique sur des espaces de plus en plus réduits où doivent cohabiter plusieurs acteurs ruraux en quête des terres pour leurs activités, génère des conflits parfois très violents relatifs à l'accès et à l'usage des ressources naturelles. Au regard des conflits croissants, des exactions commises et perpétrées, la perte d'éleveurs et de bergers transhumants, impacte directement les femmes épouses, mères, filles composant le cercle familial qui deviennent alors vulnérables. En effet, les conséquences sont lourdes : chocs psychologiques, perte de statut social et économique, dépressions entraînant des vulnérabilités fortes pouvant aller jusqu'à des stratégies d'adaptation négatives (prostitution, alcoolisme, criminalités...). Les mouvements de transhumance ont également des conséquences sur les cultures agricoles qui sont régulièrement détruites par le passage des transhumants. Ces activités, impliquant très souvent des femmes, impactent directement leurs moyens d'existence et la sécurité alimentaire des femmes et des filles de la zone. Cette vulnérabilité économique contribue aussi à l'adoption de stratégie de survie négative avec pour risque la hausse des cas d'incidents de protection.

Du point de vue du partage et de la gestion des ressources, les parcs, les aires protégées et autres zones classées couvrent aujourd'hui 65% de la superficie totale de la région du Nord et constitue une barrière infranchissable obstruant les couloirs de transhumance et limitant la pratique de l'agriculture. Pour l'usage à des fins pastorales et/ou agricoles l'accès est « libre » pour les résidents moyennant le paiement annuel de la Zakkat, taxe coranique qui correspond au 1/10e des revenus ou des productions pastorales et agricoles. Pour les éleveurs non-résidents, l'usage est conditionné par le paiement d'une taxe dite de transhumance. Ceci ne se passe pas toujours sans heurts notamment entre les non-résidents et les résidents qui n'apprécient pas l'affluence de nouveaux venus sur leurs terroirs de plus en plus exigus. D'autre part, l'existence de nombreux ranchs privés non fonctionnels, interdits d'accès et d'usage par les éleveurs pour la pâture, est devenue une contrainte dans la région de l'Adamaoua. Par ailleurs, il faut noter qu'en temps de répit migratoire et quoique disposant d'une vaste réserve foncière favorable à l'activité agro-pastorale, les éleveurs et agriculteurs des régions de l'Adamaoua du Nord et de l'Est éprouvent beaucoup de difficultés à exploiter les terres. En effet, l'utilisation du foncier pastoral sur ces trois terroirs se heurte aujourd'hui à trois grands problèmes : (i) L'utilisation inégale de l'espace rural et (ii) l'avancée du front agricole sur les zones traditionnelles d'élevage en raison de l'explosion démographique et des activités des agro industries et minières ; iii) la dégradation et l'envahissement des pâturages par des plantes adventistes. De ces faits dans ces régions traditionnelles d'élevage des animaux

poly-gastriques (Adamaoua, Est et Nord) les zones de pâtures sont réduites à leurs portions congrues. D'où l'occurrence de conflits plus en plus récurrents. Les conflits et autres contraintes naturelles ont eu pour conséquences la désorganisation des activités (baisse de la productivité des animaux entre autres) avec pour effets la baisse des revenus des ménages. En effet, près de trois personnes sur cinq sont pauvres, avec un revenu mensuel se situant autour 35 dollars pour les zones ciblées. La rareté des opportunités d'emplois pour les jeunes et pour les femmes quant à elle est accru avec 58% de chômage pour les femmes et un pic du chômage enregistré dans la tranche d'âge de 15- 24 ans et évalué à 69% en milieu rural ce qui a fragilisé le tissu social. Les femmes des pasteurs en souffrent particulièrement du fait des perturbations dans l'exploitation des noyaux laitiers de l'élevage pastoral familial. Elles en sont les gestionnaires et en tirent des revenus à travers la traite et la vente du lait et produits laitiers (yaourts traditionnels et autres crèmes). Ces conflits varient d'une région à l'autre selon les zones agro-écologiques. Une analyse détaillée des conflits par région d'intervention se trouve en **Annexe D**.

En fonction des zones géographiques, on note des conflits opposants différents acteurs et parties prenantes (i) éleveurs-agriculteurs, (ii) éleveurs-éleveurs (iii) éleveurs-pêcheurs (iv) éleveurs-administrations (v) éleveurs-autorités traditionnelles. Une analyse détaillée des acteurs et parties prenantes, y compris le rôle des jeunes et des femmes se trouve en annexe **E**

Analyse genre

Dans les théâtres des conflits agro pastoraux dans les zones conflits les femmes et les jeunes sont les acteurs clés les plus touchés.

Les femmes souffrent le plus et sont sujettes à plusieurs types de violences (enlèvements, viols, dépouillement des biens économiques de leurs époux lorsque celui-ci perd la vie dans un conflit). Et les dégâts économiques au lendemain des conflits du fait de la destruction du capital bétail et des outils de production concourent à la vulnérabilité des femmes. Par ailleurs bien que les femmes soient les plus affligées dans ces situations de crise, elles sont très peu impliquées dans les instances de recherche de solutions pour cause des spécificités socio culturelles propre au milieu pastoral. D'où la nécessité dans ce projet de les associer aux cadres de concertation prévus en prenant soin de sensibiliser les autres parties prenantes sur l'importance d'associer tout le monde dans les processus de recherche des solutions. L'apport est essentiel car du fait de leur statut social, elles peuvent mieux convaincre d'autres acteurs dont notamment les jeunes (qui sont leurs enfants) à éviter des attitudes pouvant créer des tensions dans la communauté. Les femmes sont des acteurs clés et doivent être fortement impliquées dans toutes initiatives de consolidation de la paix sur les terroirs agropastoraux.

Quant aux jeunes ils sont nombreux et en temps normal ils assurent la garde des troupeaux familiaux. Certains sont très actifs dans plusieurs segments de la chaîne de valeurs de l'élevage des poly-gastriques d'où ils tirent l'essentiel de leurs revenus (collecte et transport du lait, embouche bovine/petits ruminants, charcuteries traditionnelles etc.). Toute perturbation des activités économiques liées au bétail affecte leurs moyens d'existence et prépare le terrain aux violences au sein des communautés. A noter aussi que les jeunes sont souvent en première ligne des représailles lorsqu'il y a des attaques ou des dommages causés sur le patrimoine pastoral familial (tueries et/ou vol de bétail). La récurrence d'une telle situation peut mettre à mal la cohésion sociale. Elle installe la violence pouvant prendre des formes dramatiques (engagement dans des groupes terroristes, grand banditisme, viols et autres meurtres). Tout programme de consolidation de la paix doit prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes qui apparaissent comme des acteurs clés dans les conflits agropastoraux dans les zones de conflits. Ce projet va agir en leur faveur par le renforcement économique sur les terroirs

concernés. Ceci va accroître les opportunités d'emplois nombreux dans la filière bétail. Afin d'assurer que leurs priorités soient prises en compte dans la gouvernance locale, le projet appuiera la participation des jeunes dans les cadres de concertation et autres comités prévus pour le renforcement de la paix.

L'avènement des conflits en Centrafrique avec l'arrivée des réfugiés en terre camerounaise a exacerbé les violences basées sur le genre (VBG) sur les femmes et filles résidentes affaiblissant les communautés avec des conséquences individuelles dramatiques. On note une recrudescence des pratiques néfastes exacerbées par les conflits (accusation de sorcellerie, mariage précoce, mutilations génitales féminines, etc.) qui sont également la conséquence de la perte de rôle de protection exercée par les communautés. Les femmes font souvent l'objet de prédation de la part des groupes armés mais sont également actives et au service des hommes en armes. En effet, dans la zone, sévissent des groupes armés et des bandes organisées de banditisme qui opèrent par kidnapping des membres de la famille des pasteurs et demandent généralement des rançons. Le phénomène s'est amplifié ces derniers temps avec le conflit centrafricain. Ce phénomène de banditisme freine le déploiement de la transhumance comme mode d'exploitation du bétail. D'un point de vue économique, c'est l'homme qui est le principal pourvoyeur des besoins du ménage, et le l'exploitation du bétail est le seul moyen de satisfaire les besoins alimentaires du foyer et autres besoins primaires. Sur le plan social, détenir un troupeau de bovins en bonne santé assoit un statut social à son propriétaire. Le bétail devient ainsi l'objet de toutes les attentions et attachements. L'éleveur est alors prêt à sacrifier sa vie pour son bétail.

Les mouvements de transhumance ont également des conséquences sur les cultures agricoles qui sont régulièrement détruites par le passage des transhumants. Ces activités impliquant très souvent des femmes, impactent directement leurs moyens d'existence et la sécurité alimentaire des femmes et des filles de la zone. Cette vulnérabilité économique entraîne l'adoption de stratégie de survie négative, avec pour risque la hausse des cas d'incidents de protection. De plus, les femmes, membres des communautés résidentes, sont confrontées à des problèmes de protection particuliers, car leurs activités de collecte d'eau et de bois de chauffage les exposent souvent à la violence de personnes effectuant des transhumances.

Face à ces conflits qui perdurent et évoluent, les dispositifs traditionnels de gestion sont restés fonctionnels. A ceux-là, il faut ajouter les actions des associations/comités de développement. Ces modes de gestion apparaissent cependant inefficaces dans la mesure où ils n'intègrent pas les principaux acteurs en conflit. Les initiatives de résolution des conflits de la société civile restent elles aussi peu pertinentes, les actions menées restant limitées au cas par cas. Les mesures prises par l'Etat manquent de vigueur structurelle. Celles des autorités administratives répondent dans l'urgence au besoin de maintien de l'ordre et n'intègrent pas un cadre global de résolution permanente des conflits. Il n'existe aucun mécanisme permanent de prévention, gestion et résolution des conflits dans la région. Il y a donc lieu de mettre en place des plateformes inclusives, de renforcer les capacités des acteurs et de véhiculer des messages de paix afin de garantir la cohésion sociale.

De plus en plus aujourd'hui, face à la crise, les femmes et les jeunes ont dû assumer le rôle économique du foyer afin de permettre à leurs ménages de survivre. Ainsi, ils sont très engagés dans les petites activités commerciales, agro-pastorales et petits métiers et sont devenus une voix porteuse et dynamique pour les activités et projets communautaires. Ainsi, dans le cadre de ce projet, ils feront partie intégrante des activités menées par les différents acteurs. Le projet veillera à ce qu'il y ait une équité hommes/femmes à tous les niveaux d'intervention (communautaire, locale, staffing). Par conséquent, le projet permettra de comprendre

davantage les dynamiques de genre dans le cadre de la transhumance et prendra en compte ces spécificités dans la mise en œuvre des activités.

Les États membres de la CEEAC mobilisent environ 22 millions de bovins (dont 20 millions se trouvent dans 4 pays : Angola, Cameroun, Tchad et RCA), 10 millions d'ovins, 26 millions de caprins. L'exploitation de ses animaux se fait suivant un mode d'élevage dit extensif avec un système de déplacement (infranational et surtout transfrontalier obéissant à un impératif de recherche d'eau et de nourriture pour l'alimentation et l'abreuvement des troupeaux. Face à cette réalité culturelle la CEMAC a fait de la transhumance et des conflits agro-pastoraux un axe de travail prioritaire. C'est ainsi qu'une réunion conjointe de haut niveau des ministres chargés de l'élevage et de la sécurité liée au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière s'est tenue le 26 avril 2018, à Abuja, en République fédérale du Nigeria en vue d'examiner les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la région et y apporter des solutions concrètes. . Au cours de leurs délibérations, les ministres ont noté que la majorité des conflits relatifs au pastoralisme dans la région découle d'une compétition croissante entre les éleveurs et les agricultures pour l'accès à l'eau et aux pâturages du fait des effets négatifs du changement climatique. Dynamique aggravée par la disponibilité des armes dans la région et l'existence de pratiques criminelles ciblant le vol de bétail en milieu rural. Ils ont souligné le caractère transfrontalier de la transhumance et insisté sur le fait que la recherche de solution à ces problèmes doit intégrer une approche globale inter-états devant associer aux réformes de la réglementation sous régionale, des activités de sensibilisation, d'intégration des TIC dans le suivi de la transhumance et de la mise en place des comités de suivi de la transhumance au niveau national et transfrontalier.

En conclusion, il est important de réitérer que les situations conflictuelles liées à l'élevage en temps normal dans les régions de l'Adamaoua, Est et Nord liés aux causes profondes (ex. dispositif institutionnel de gestion du foncier rural, l'explosion démographique, effets du changement climatique sur la disponibilité des ressources naturelles) sont exacerbées par des facteurs conjoncturels (ex. crises socio-politiques domestiques et frontalières, mobilité humaine et pastorale), ainsi que l'augmentation du chômage et l'évolution des modes d'exploitation des ressources pour la production. Cette combinaison de facteurs résulte dans un scénario où plus de personnes sont en compétition pour des ressources naturelles qui diminuent.

Le fait que les mécanismes de gouvernance locale et les cadres juridiques soient mal adaptés pour gérer cette compétition d'accès aux ressources et les tensions sociales qui en résultent explique l'émergence de conflits violents dans les régions du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua. L'une des causes profondes de la récurrence des conflits est l'obsolescence du dispositif institutionnel de gestion du foncier pastoral face aux défis de l'explosion démographique, et du changement climatique avec ses effets sur les ressources naturelles (pâturages et eau). Sans oublier la persistance du mode d'exploitation extensif (basé sur la mobilité sur des espaces de plus en plus réduits et dégradés). Trois modes de règlement des conflits/litiges agropastoraux ont cours sur les trois terroirs:

- **Les arrangements l'amiable** : ils sont faits généralement entre les protagonistes sous l'arbitrage d'une tiers personne (autorités traditionnelles ou membre de la communauté) ;
- **L'arbitrage des chefs traditionnels** : est effectué lorsque les protagonistes n'ont pas pu s'entendre. En rappel, dans le système traditionnel notamment dans les régions du nord et de l'Adamaoua, les jugements rendus en cas de conflits agro pastoraux sont tributaires de la sociologie propre aux us et coutumes dans les localités. Ici les terres appartiennent dans la pratique aux autorités traditionnelles et l'accès n'est pas possible sans l'accord du lamido (Chef coutumier) ou de son représentant local. Pour l'usage, il

répond à un mode d'imposition coranique « la Zakkat » qui correspond au 1/10^e des revenus ou des productions pastorales et/ou agricoles. Pour les éleveurs non-résidents, l'usage est conditionné par le paiement d'une taxe dite de transhumance. Ceci ne se passe pas toujours sans heurts ;

- **L'intervention des Autorités administratives** à travers les Commissions consultatives au niveau régional. A ce niveau, les règlements des conflits sont rendus dans le cadre du régime foncier qui, par ses ordonnances de 1974 confère à l'Etat toutes les terres non immatriculées (domaine national) et ôte, par conséquent, toute prérogative aux communautés. L'application stricte de ce régime ne peut se faire en milieu rural où la gestion traditionnelle domine.
- **Les arbitrages des tribunaux d'ordre judiciaires** : C'est la dernière voie de recours des protagonistes aux conflits. En effet les tribunaux interviennent surtout dans le cas de blessure corporelle des protagonistes

Ainsi de manière générale, le règlement des litiges ne se fonde pas sur la réglementation en vigueur et les pratiques varient d'une région à une autre. Dans certaines régions tout se passe sous l'œil vigilant des forces de l'ordre, dans d'autres le responsable local de l'élevage s'associe à celui de l'agriculture pour examiner le litige, mais dans tous les cas de figure, le principe reste le même "*le champ ne se déplace pas*". Les règlements de litiges agro-pastoraux viennent ainsi mettre à nu les faiblesses du système de gestion foncière dues à l'opérationnalité de la commission consultative. Tout ce qui précède illustre la complexité de la gouvernance locale en ce qui concerne la gestion des conflits agro-pastoraux, à savoir Une gouvernance qui ne donne pas satisfaction aux acteurs productifs. Surtout les éleveurs qui s'estiment lésés dans la façon dont les choses se passent actuellement (composition déséquilibrée de la commission consultative, système d'évaluation des dégâts causés par leurs bétails sur les cultures inapproprié, intimidations, tracasseries administratives etc.).

L'étude diagnostique sur l'inventaire et l'analyse des textes existants, les institutions et les décisions de justice ayant trait aux ressources pastorales a permis de relever un certain nombre d'informations utiles. Celles-ci peuvent se résumer en quelques points :

- Il en existe plusieurs dont l'incidence sur la gestion du foncier en général et du foncier rural en particulier est notable ; beaucoup sont préparés sans concertation avec les autres acteurs du terrain, ils sont donc très mal connus et par conséquent mal appliqués. A titre d'illustration, le décret n°78/263 du 1^{er} Avril 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux prévoit en son article 3 que "les crédits devant supporter les frais de fonctionnement de la commission consultative sont inscrits au budget du Ministère en charge des domaines" alors que beaucoup de responsables de ce ministère ignorent même l'existence de ce décret. Aucune disposition n'est donc prise dans le sens de financer la commission chargée de régler les litiges agro-pastoraux. En outre beaucoup de textes existent, qui définissent entre autres les périmètres d'aménagement agro-pastoral, les couloirs de transhumance, mais ils sont mal connus des administrations chargées de les appliquer ; les dispositions qui y sont contenues ne sont donc pas matérialisées sur le terrain et par conséquent ne peuvent être appliquées. Beaucoup de personnes rencontrées ont souhaitées que le code pastoral en préparation ne soit pas un texte de trop.
- Les institutions de résolution des litiges sont nombreuses et leurs activités sont variées. Cette donne devrait être un atout à capitaliser dans le monde rural ; toutefois en l'absence d'une organisation qui définit les orientations des différents acteurs sur le terrain, tout se passe comme si la zone d'étude était un champ d'expérimentation des différents acteurs qui s'y engouffrent sans concertation et sans coordination. Leurs

actions sur le terrain ne peuvent donc pas être évaluées et les différents résultats attendus des activités déployées sont très mitigés.

b) Cadres Stratégiques

L'intervention préconisée est en cohérence avec la stratégie nationale pour la croissance et l'emploi dont l'un des objectifs portent sur le renforcement de l'unité nationale et la consolidation de la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. L'intervention est alignée au cadre de programmation pays du système des nations unies qui soutient les réformes politiques et institutionnelles pour renforcer la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le maintien de la cohésion sociale. L'effet 4.1 du Pilier 4 de l'UNDAF met un accent sur la capacité des communautés, notamment en crise à faire face aux chocs sociaux, économiques et environnementaux. Le présent projet s'inscrit en tant que contribution majeure aux indicateurs de cet effet.

Le projet cadre par ailleurs avec la Stratégie de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCP) au Cameroun pour les régions de l'Extrême Nord et de l'Est, pour la période 2018–2022. Parmi les axes d'interventions préconisés par cette stratégie, il figure en bonne place d'amélioration de la gouvernance locale des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes ainsi que le développement de l'agriculture et l'élevage et le renforcement de l'accès à la terre. Cette stratégie n'est toutefois pas encore en vigueur car elle n'a pas été officiellement adoptée par le gouvernement du Cameroun.

Elle s'inscrit dans le cadre des priorités thématiques définies par le gouvernement pour la consolidation de la paix notamment la décentralisation, le processus de Démobilisation, de Désarmement et de Réintégration (DDR) et la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme. Elle est également en ligne avec la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui ambitionne d'assurer une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable et réduit les inégalités sociales. Ce projet travaillera aussi dans le renforcement des capacités administratives et techniques des autorités locales dans l'esprit de la décentralisation qui est un axe majeur de gouvernance retenu par le Cameroun.

Le Cameroun ne dispose pas de stratégie de consolidation de la paix à l'heure actuelle. Les quatre projets financés par le PBF constituent un premier effort concerté d'adresser les trois crises qui secouent le pays avec une approche stratégique cohérente (visant à réduire les tensions, prévenir les conflits et rétablir la présence, capacité et légitimité de l'Etat), et des réponses spécifiques aux contextes particuliers de ces crises (et en complément aux autres interventions en cours). En cela, le portfolio PBF financera : i) une intervention de réduction des tensions au niveau communautaire dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest qui capitalise sur la fenêtre d'opportunité politique (efforts track I en cours) en apportant des dividendes de paix tangibles aux populations affectées par cette crise ; ii) une intervention de consolidation de la paix dans l'Extrême Nord promouvant une approche novatrice, dans le sens qu'elle combinera dans les mêmes zones cibles à la fois des efforts pour améliorer le contrat social, le relèvement économique et la cohésion sociale (y compris entre victimes et anciens associés de BH), permettant ainsi au gouvernement Camerounais de tester des réponses pour stabiliser la région en utilisant des méthodes civiles; iii) une intervention dans l'Est, le Nord et l'Adamaoua permettant aux pouvoirs publics de mieux répondre aux conflits liés à la gestion des ressources naturelles pour les activités agro-pastorales (ce projet); et enfin iv) un programme national pour promouvoir la paix et la cohésion sociale qui complétera les trois autres interventions : d'une part au niveau national en mobilisant la société civile en vue d'un dialogue national pour

la paix et en sensibilisant l'opinion publique sur l'impact des crises en cours ; et d'autre part au niveau communautaire en renforçant les mécanismes de dialogue et de respect/protection des droits humains. Le portfolio PBF permettra aussi d'établir un organisme de coordination stratégique commun au Gouvernement et au SNU sur la réponse aux conflits (Comité de Pilotage du PBF) qui pourra à terme servir de base pour établir un cadre stratégique et de coordination pour l'ensemble des efforts de consolidation de la paix au Cameroun.

Le lancement de ce projet s'inscrit dans un calendrier marqué par la crise qui secoue les régions du nord-ouest et du sud-ouest ; crise dont les tentatives de résolution par les autorités ont donné lieu au lancement d'un dialogue national à la fin du mois de septembre 2019. Le présent projet pourra dès lors s'inspirer en tant que de besoin des orientations et conclusions tirées de ce débat inclusif. Les questions relatives au « vivre ensemble » (multiculturalisme, bilinguisme, déplacements de population), ceux concernant le recours à la violence par les armes (notamment en impliquant la jeunesse) gagneront en effet à bénéficier d'une réponse la plus globale et la plus inclusive possible. En termes de mise en œuvre, le projet portera ainsi une attention particulière aux enjeux de ciblage (concertation et participation les plus larges possible), visant ainsi à inverser le cycle vicieux d'aggravation des inégalités et de l'insécurité ainsi engendrée. Ainsi, les activités retenues telles les AGR seront élaborées et exécutées avec le souci constant de la recherche de l'équité.

c) Résumé des interventions existantes

Tableau 1

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
ASGIRAP : (Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agro-Pastorales au nord Cameroun)	Fonds C2D 6 559 570 000 FCFA	Agriculture, Élevage, Forêt, Environnement	Un pan important du projet porte sur la gestion de la transhumance mais ne cible pas les zones retenues par le projet PBF qui se propose d'intervenir plutôt dans les localités les plus conflictogènes. Néanmoins l'approche technique éprouvée dans ce projet permettra de mieux implémenter le projet PBF.
PD-COBIE (Projet de Développement de la Commercialisation de Bétail et des Infrastructures)	ETAT / BID 27 156 000 000 FCFA	Infrastructures d'élevage, hydraulique pastorale, Santé Animale Commercialisation du bétail	Différence : interviendra pour la mise en place des infrastructures de Commercialisation du bétail (Infrastructures d'élevage, hydraulique pastorale, Santé Animale,) Complémentarité : Ces infrastructures contribueront d'avantage au développement de l'activité d'élevage et donc le projet capitalisera ses acquis pour

			la mise en place de ses activités génératrices de revenus notamment exploitation des points d'eau pour les activités maraichères et aquacoles
PRODEL (Projet de Développement de l'Elevage)	<i>Banque Mondiale</i> 60 Milliards de FCFA	Santé animale, pastoralisme, développement chaîne de valeur, résilience	Différence : les interventions du projet bien que couvrant la zone du projet PBF sont plutôt portées vers les GIC et les coopératives avec une obligation de contrepartie et non les jeunes et les femmes qui sont les plus vulnérables vers qui le présent projet est porté. Complémentarité : L'analyse des chaînes de valeur a été faite et le projet prendra en compte pour le choix des AGR à mettre en œuvre
ProCISA (Projet Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire)	Ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ) 9 966 132 410 FCFA	Santé animale, Production avicole, Production végétale (Pomme de terre et Cacao), mécanisation,	Les activités AGR mises en œuvre dans ce projet ne ciblent pas les plus vulnérables et sont plutôt orientées vers les GIC avec un système de financement qui échappe aux bénéficiaires ciblées par le fond PBF.
Amélioration de la productivité des élevages bovins et petits ruminants les par le renforcement des capacités des petits producteurs dans la production et la conservation du fourrage.	FAO 350 000 \$USD	Pastoralisme Production fourragère Renforcement des capacités sur la production de foin et ensilage	Les activités de ce projet portent sur l'accompagnement des petits producteurs bovins et petits ruminants qui se sont sédentarisées par un renforcement de capacités en production fourragère et en techniques de transformation et conservation du fourrage. La complémentarité recherchée avec le projet PBF portera sur la mobilisation de l'expertise de ce projet en faveur des activités de même type dans le projet et l'intérêt de tenir compte au niveau du ciblage pour éviter les doublons.
Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon.	PBF / \$1,498,000	Renforcement des capacités techniques pour appuyer la conduite pacifique du processus électoral en assurant la protection et la participation des femmes, des jeunes	Ce projet intervient à l'échelle nationale et dans certaines communes de l'Est (Bertoua). Les leçons tirées des efforts pour mieux intégrer les femmes et les jeunes dans la gouvernance locale serviront de base pour informer les activités dans les zones conflictogènes de l'Est, du Nord et

		et des groupes vulnérables.	de l'Adamaoua visées par le présent projet.
Initiative Ga Songo	AFD / EUR 12,000,000	Vise à appuyer le relèvement économique et la cohésion sociale dans les régions transfrontalière du Cameroun et de la RCA.	Le présent projet vise à atteindre le même objectif et cible les localités frontalières du Cameroun avec la Centrafrique notamment. Il sera question au cours de la mise en œuvre de communiquer avec les acteurs de ce projet pour éventuellement avoir des actions synergiques concernant les comités de dialogue ainsi que la réalisation du tracking des déplacements.
Projet d'Appui à la Résilience socioéconomique des Jeunes Vulnérables (PARSE)	UE/BMZ en partenariat avec le MINJEC EUR 10,000,000	Vise à appuyer la résilience socio-économique des Jeunes Vulnérables dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua	Les 2 projets visent la résilience économique des jeunes même si le projet PBF met un accent sur le secteur agro-pastoral comme levier d'action. Il sera question au cours du ciblage des bénéficiaires d'éviter des doublons.
Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV)	KFW / EUR 20,000,000	Vise à appuyer le développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord, de l'Est, de l'Adamaoua, et du Sud.	Les communes ciblées par ce projet sont : Djohong, Meiganga et Ngaoui (Adamaoua); Kentzou, Kette et Bétaré-Oya (Est); Mogodé, Mozogo et Kai-Kai (Extrême Nord); Baschéo, Madingring et Touboro (Nord); Campo, Garoua- Boulai et Mintom (Sud); et sont différentes de celles ciblées par le PBF. Ce projet vise par ailleurs exclusivement le développement des infrastructures communautaires à travers une approche HIMO.
Appui au Programme National de Développement Participatif (PNDP) + Fenêtre IDA 18	Banque Mondiale / UE / AFD en partenariat avec le MINEPAT \$133,000,000 + \$40,000,000 + \$30,000,000 + \$30,000,000 + \$30,000,000	Vise à appuyer la décentralisation, la gouvernance locale et le renforcement des finances publiques à l'échelle locale. Pour les régions de l'Extrême Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est des financements	Les interventions de ce projet sont essentiellement orientées vers les communes (mise en place d'infrastructures socio-économique) à travers des subventions pour le cofinancement de l'élaboration/actualisation du Plan Communal de Développement et les activités connexes, et le développement de microprojets. Le projet PBF s'adossera sur ses plans pour la mise en place des infrastructures à réaliser.

		<p>additionnelles ont été alloués pour permettre une approche intégrée dans les communes impactées par les réfugiés avec 4 financements additionnels pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PNDP 2. Social Safety Nets (Cash + THIMO) 3. Performance Based Financing (Santé) 4. PAREC (Education) 	<p>L'approche de mise en œuvre du projet BM/UE/AFD sera un excellent outil pour orienter le projet PBF dans la mise en œuvre des activités communautaires (cash+THIMO).</p>
<p>Appui technique aux initiatives locales (au sein des institutions des églises protestantes et ONG) en faveur de la paix, de la transformation non violente du conflit et du dialogue</p>	<p>Allemagne/KFW EUR 3,900,000</p>	<p>Renforcement de cohésion sociale, éducation à la paix/formelle et non-formelle, Prévention de violence (jeunes) dans les régions de l'Extrême Nord, de l'Adamaoua, et de l'Est (entre autres).</p>	<p>Le projet PBF concerné par cette intervention cible les localités les plus conflictogènes du fait qu'elles abritent les couloirs de transhumance et génère des conflits agropastoraux. Néanmoins du fait que le projet financé par KFW vise les mêmes objectifs, l'évaluation sera faite pour comprendre les approches de mise en œuvre de ce projet qui pourrait servir de leçon apprises pour une meilleure implémentation du nouveau projet.</p>

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Description du contenu du projet

L'intervention préconisée va contribuer à la réduction des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles pour les pratiques agro-pastorales dans les régions de l'Est, Adamaoua et du Nord grâce d'une part à la promotion/renforcement de mécanismes inclusifs de gestion des ressources naturelles et de résolutions des conflits liés à la transhumance et aux pratiques pastorales, et d'autre part à la promotion de moyens de production durable intégrant l'agriculture et l'élevage. Le changement désiré par rapport à ce qui précède est que les conflits agro-pastoraux dans le Nord, l'Est et l'Adamaoua soient mieux gérés et diminuent en nombre et en intensité dans les zones cibles d'ici la fin du projet. Pour atteindre cet objectif, le projet poursuivra les trois axes de résultats suivants :

Résultat 1 : Le tissu social entre les communautés est reconstruit grâce au renforcement de capacités institutionnelles et communautaires pour le dialogue et la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles

Dans le cadre de ce résultat, le projet analysera les causes profondes des conflits dans ces zones et mobilisera les acquis méthodologiques d'un programme similaire entre l'OIM et la FAO mise en œuvre en RCA et au Tchad. (Produit 1.1).

Un premier aspect des interventions portera sur la réalisation par l'OIM d'une collecte de données ciblée via une adaptation de l'outil institutionnel qu'est la DTM (Displacement Tracking Matrix). Ceci, afin d'identifier et suivre les mouvements de transhumance des bergers et leurs troupeaux dans les zones ciblées, mais aussi d'obtenir certaines informations sur l'état ou l'existence même de certaines infrastructures importantes dans le cadre des mouvements de transhumance. La collecte d'information se fera auprès des communautés locales via des entretiens individuels ou au travers de discussions de groupes. Celles-ci incluront les autorités locales, les notables et leaders communautaires ainsi que l'ensemble des représentants de la communauté à savoir les responsables des déplacés, des communautés hôtes, les représentantes des femmes, de la jeunesse et des personnes à besoins spécifiques.

Les activités commenceront par une revue des données secondaires afin de faire un état des lieux et de synthétiser les données déjà existantes disponibles auprès des acteurs. La collecte des données se fera à plusieurs niveaux : sous-préfectures, localité, sites ou quartiers, et ménages. L'OIM travaillera avec l'appui d'un ou plusieurs partenaires de mise en œuvre qui assurera la pérennisation de ces informations à savoir les organisations de la société civile qui effectuent les collectes et tissent des liens de confiance avec les localités. Afin d'assurer la qualité du processus, l'OIM développera un plan de formation et de supervision de la collecte de données, tel que défini par la méthodologie DTM. Le suivi des activités de terrain et donc des partenaires sera continu.

Cette DTM adaptée qui prend le nom de Transhumance Tracking Tool (TTT) et qui sera multiforme (cartographie de la mobilité des transhumances, suivi des flux de transhumance et dispositif d'alerte des mouvements) permettra une meilleure compréhension de la question migratoire et du phénomène de transhumance touchant les zones ciblées. Elle sera nécessaire pour l'identification des dynamiques de déplacements et des poches de conflits communautaires et sécuritaires. Elle sera un outil indispensable pour adresser des réponses adaptées et cohérentes à la problématique de transhumance. Par ailleurs cette action intégrera la localisation des corridors officiels et officieux de transhumance utilisée par les transhumants. En collaboration avec la FAO, le projet sera en mesure d'identifier les lieux stratégiques de mise en œuvre du Résultat 2 à travers l'élaboration de stratégies et de programmes d'atténuation et de médiation des conflits agropastoraux et des infrastructures zoo-sanitaires et points d'eau. (Produit 1.1). Les activités terrain de la TTT menées par l'OIM se dérouleront dans la phase initiale du projet. Il est ensuite prévu de travailler avec le gouvernement et les parties prenantes pour leur permettre de s'approprier le mécanisme et ses aspects techniques sous-jacents. Le but étant, in fine, que l'outil soit maîtrisé, maintenu et géré par les acteurs locaux. Cela se fera par des ateliers de renforcement de capacités notamment. Toute la phase secondaire du projet pour l'OIM consistera à maintenir l'outil actif et à transférer les connaissances aux parties prenantes pour assurer une appropriation par les acteurs locaux. (Produit 1.1).

De plus, l'OIM fournira des mises à jour régulières, notamment par le biais de rapports, Dashboard et autres outils. Par conséquent à la fin du projet il s'agira de capitaliser sur ces relations pour continuer à avoir des informations pertinentes à diffuser à l'ensemble de la communauté humanitaire. Les données descriptives des flux observés ainsi que la

méthodologie utilisée seront également partagées avec les comités locaux en charge de la gestion de conflit liées aux mouvements de transhumance. (Produit 1.1). Au niveau régional, l'OIM travaille avec le Réseau Bilital Marobé, le plus large réseau régional regroupant les associations nationales de pastoralistes dans la région. Cette collaboration existe pour renforcer leur mécanisme de collecte et partage de données afin de produire conjointement le système d'alerte précoce décrit ci-dessous.

L'OIM réalisera donc ensuite l'évaluation des instances de concertation existantes dans les zones ciblées en prélude à la mise en place/structuration des comités de gestion des conflits et de transhumance. Une approche de résolution préemptive des conflits sera plébiscitée : Suite à la priorisation des zones d'intervention où une anticipation de conflit pourrait être nécessaire, l'OIM appuiera la mise en place de système pour la réduction des conflits dans ces zones prioritaires à risque. Cette mobilisation communautaire aura pour objectif d'amener les communautés à anticiper les mouvements, et à définir des solutions qui permettront un passage paisible des mouvements transhumants – que ce soit par la création de nouveaux couloirs, des systèmes de compensation, ou l'acceptation du passage et la demande aux autorités d'améliorer les infrastructures relatives au pastoralisme par exemple. La FAO sera ensuite l'acteur privilégié pour la mise en œuvre et l'appui aux autorités pour répondre à ces demandes.

La gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles est et reste avant tout un rôle régalien de l'état à travers la préparation et la mise en œuvre des outils juridiques mais également à travers la bonne gouvernance de la cité et la conduite des commissions de gestion des conflits. La structure des interventions en faveur de la paix intègre aussi les comités ad hoc. Ils sont constitués à la suite des initiatives ministérielles ou des autorités administratives territorialement compétentes. En effet, des instances officielles de règlement des litiges agropastoraux institutionnalisés existent au niveau de chaque arrondissement par le Décret n°78/263 du 03 septembre 1978. Cette commission regroupe des représentants de tous les acteurs (administrations, *lamido*, Ministère de l'Élevage, des pêches et des Industries Animales (MINEPIA) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), un représentant du Cadastre, agriculteurs, éleveurs, etc.) et est présidée par le sous-préfet. Ce décret fixe également le fonctionnement de la commission consultative sous-préfectorale qui devrait normalement être dotée de moyens de fonctionnement (au moins pouvoir se déplacer sur le terrain). Malheureusement les éléments de ce décret ne sont pas toujours connus des parties prenantes. Le projet contribuera à vulgariser ses textes auprès des principaux acteurs au travers des sessions de renforcement de capacités et de traduction de ses textes en langues locales au profit des producteurs. Par ailleurs, il existe un ensemble de textes qui régissent le pastoralisme au Cameroun mais qui n'est ni connu, ni mis en œuvre par les parties prenantes. Il sera donc question de vulgariser ces textes et de préciser le rôle des uns et autres dans le processus de gestion des conflits

Les informations indiquées plus haut feront l'objet de partage avec ces derniers en plus du renforcement de capacités qui leur sera fait sur les outils de dialogue et sur la gestion des litiges. Un appui substantiel leur sera également apporté pour la tenue des sessions du comité. L'idée est d'intéresser et encourager davantage les comités locaux à une meilleure gestion de leur espace agropastoral et de nourrir les plans de développement locaux amorcés par le PNDP. (Produit 1.2).

Une Organisation des forums d'échange et de dialogue entre les communautés locales sur les questions de la sécurité, des pratiques culturelles et du renforcement du tissu économique et social sera faite par la FAO. Dans le même sens, le développement d'activité communautaire visant à mettre en exergue la complémentarité entre l'élevage et l'agriculture contribuera à assainir les relations entre les éleveurs et les agriculteurs. Le balisage des couloirs de transhumance, la cartographie des infrastructures zoo-hygiène, l'assainissement des pâturages

et la mise en œuvre de manière collective des activités de reboisement constituent des outils de sécurisation de la mobilité et ce qui aidera à pacifier ainsi les relations entre migrants/transhumants et communauté hôte (Produit 1.3). Cette activité communautaire sera réalisée au travers de la modalité du « cash for work ». Cette intervention sera faite sur deux mois. Elle concernera 360 bénéficiaires (soit au moins 80% de femmes et jeunes). Le montant total du cash sera de 90 000 US dollars. Le montant à recevoir par ménage tient compte de l'évaluation sur les besoins dans la région, réalisée par le « cash working group » et s'élève à 125 US dollars. D'autres activités similaires, par le groupe Banque Mondiale / UE / AFD en partenariat avec le MINEPAT dans le cadre de la Fenêtre IDA 18 sont d'ailleurs en cours dans ces régions et utilisent les mêmes modalités aux mêmes conditions. Il existe dans cette zone plusieurs agences de paiement qui sont habituées à réaliser des opérations sur le terrain et la FAO a des activités dans l'extrême nord depuis plusieurs années avec l'une d'entre elles. Le ciblage des bénéficiaires intègrera en plus des critères genre (80% de jeunes et femmes), des critères pasteurs-agriculteurs, ainsi que d'autres critères de vulnérabilité qui seront définis de concert avec les communautés bénéficiaires au cours des sessions d'échange. Pour ce faire, une enquête de ciblage sera réalisée et les données des bénéficiaires collectées et sécurisées dans une table Excel conçue pour la circonstance. Des sessions de sensibilisation des bénéficiaires ainsi que les autorisations pour l'utilisation de leurs données personnelles seront réalisées.

Dans ce cadre, la FAO sera accompagnée d'un partenaire de mise en œuvre pour suivre les activités communautaires et d'une agence de paiement pour procéder aux paiements des bénéficiaires.

Cette problématique étant présente dans d'autres pays de la région tels que la République de Centrafrique ou le Tchad par exemple, un atelier d'échange sur les leçons apprises et en présence des instances régionales telles que l'UNSAF sera organisé afin d'assurer un transfert et une capitalisation des connaissances et expériences. Cela se fera au travers d'une rencontre ou ateliers d'échange des meilleures pratiques en la matière, ceci aussi afin d'apprendre des expériences, positives ou négatives, des différents acteurs de la région (Produit 1.4).

Résultat 2 : Renforcer le tissu économique et assister les communautés à faire face aux besoins élémentaires de leurs ménages

Le projet contribuera à l'amélioration des revenus des personnes ciblées par la mise en place d'activités génératrices de revenus autour de l'agriculture et de l'élevage. Pour ce faire, une évaluation participative sera réalisée sur l'identification des activités génératrices de revenus à mettre en œuvre ainsi qu'une enquête robuste de ciblage des bénéficiaires de manière participative et inclusive avec les populations concernées. Néanmoins au vu des opportunités existantes dans les zones ciblées, il est envisagé que les AGR porteront sur des spéculations à cycle court, qui permettent une production en temps réduit et un faible niveau d'investissement. Il s'agit notamment des petits élevages laitiers, de l'aquaculture, de la production avicole villageoise et de la production maraîchère (Produit 2.1).

Au terme de ce processus, les bénéficiaires ciblés seront renforcés sur le plan technique et pratique pour la mise en place des activités retenues, les intrants et équipements seront acquis au profit de ces derniers pour la mise en place des unités. Enfin un suivi des unités de production mises en place sera fait par le projet pour assurer leur durabilité et leur pérennisation (Produit 2.2).

Cependant au cours des sessions de renforcement de capacités, la sensibilisation des éleveurs sur la nécessité de s'inscrire dans une dynamique de mutation du système pastoral

itinérant actuel vers des modes de production axé sur la diversification de la production sera faite. Ceci pour les amener à adapter leurs modes de production à la nouvelle donne environnementale et démographique. Car l'espace se réduit de plus en plus alors que les besoins de sécurité alimentaire (offre de viande) nécessitent plus de bétail. Le rationnel ici étant de privilégier la productivité par tête de bétail de petits cheptels mieux entretenus. L'accent sera mis sur les femmes et les jeunes qui ne sont pas toujours associés au développement économique de leur localité. L'intervention ciblera notamment les populations hôtes et les déplacés internes. L'accent sera spécifiquement mis sur les activités conjointes et prônant la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage. La mise en place d'activités génératrices de revenus vise secondairement à susciter l'intérêt des acteurs impliqués dans les conflits à participer de manière enthousiaste aux activités de dialogue (Produit 2.3).

Résultat 3 : Réhabiliter et rendre accessible les infrastructures et les services sociaux de base considérés comme prioritaires pour la réduction des tensions au sein des communautés cibles

D'entrée de jeu, la cartographie des infrastructures disponibles et leur niveau de fonctionnalité dans les zones ciblées sera réalisée (Produit 3.1). Sur la base de cette évaluation, les infrastructures prioritaires seront mises en place/réhabilités Il est néanmoins attendu qu'il s'agisse des points d'eau proches des abreuvoirs, des hangars et des parcs de vaccination (Produit 3.1). La mise en place des infrastructures ciblées sera faite avec la contribution de la communauté, notamment les jeunes et les femmes à travers une approche HIMO. Ensuite, autour des infrastructures mises en place, des comités de gestion seront constitués pour assurer la durabilité des ouvrages et leur meilleure utilisation pour le bien de tous les acteurs. Ces comités verront leurs capacités renforcées sur les plans techniques, managériaux et financiers et les acteurs utilisateurs de ces infrastructures seront sensibilisés pour une utilisation plus efficace et sur l'intérêt de sa préservation (Produit 3.2).

De manière générale, pour assurer l'appropriation nationale et la pérennisation des résultats, les interventions viseront à renforcer les capacités des institutions locales dans la maîtrise des outils et des procédures pour une meilleure administration des ressources naturelles et la gestion des conflits. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire développées par la FAO constituent un socle de consensus sur lequel les acteurs peuvent se retrouver pour apporter des solutions à ces problèmes de manière inclusive. Les communes jouent un rôle fondamental pour la régulation des questions de mobilité pastorale et d'agriculture. Elles ont aussi des prérogatives dans les aménagements des infrastructures (parcs et marchés à bétail, points d'eau etc.). La loi leur octroie la légitimité de prélever des taxes et d'appliquer la police sanitaire si nécessaire.

Dans le séquençage des activités, il est prévu que les activités de mise en place des comités de gestion des conflits, des activités d'AGR et des infrastructures seront précédées par une série d'activités préalables sur l'évaluation des modes de gestion des conflits dans les localités ciblées, sur l'évaluation de la qualité et de la disponibilité des infrastructures de production prioritaires, sur la cartographie des pistes de transhumance et du suivi des mouvements de transhumance. Par ailleurs des activités de sensibilisation des acteurs et de ciblage seront réalisées de manière inclusive intégrant les populations locales. Au terme de la mise en place des infrastructures, il sera mis en place des comités de gestion pour assurer leur durabilité. Les administrations locales seront associées aux activités à travers les rencontres mensuelles pour

évaluer le niveau d'évolution des activités. Les services déconcentrés du MINEPIA et du MINADER seront associées aux AGR et assureront le suivi de la mise en œuvre.

Stratégie de mise en œuvre des résultats

La FAO et l'OIM conduiront conjointement l'action proposée et travailleront en partenariat avec le NRC et APSS qui ont une maîtrise du pastoralisme et de la problématique de la gestion du foncier rural. Les structures décentralisées des ministères concernées par la problématique de la gestion des Ressources naturelles à savoir le Ministère de l'Élevage des pêches et des Industries Animales (MINEPIA), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), travailleront en étroite collaboration avec diverses institutions nationales et internationales, étatiques et non gouvernementales ainsi qu'avec les collectivités territoriales décentralisées concernées.

b) Théorie du changement pour le projet

Le but visé par ce projet est la réduction des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre des activités agro-pastorales dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord à travers un meilleur contrôle des mouvements de la transhumance et la promotion du dialogue inclusif dans la gestion des ressources, l'amélioration des revenus des ménages et la réduction de la pression sur les infrastructures de production.

Ainsi les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles auront diminué :

- Si les communautés cibles ont une maîtrise des outils de dialogue et de gestion de conflits sur l'utilisation des ressources naturelles, et ;
- Si les infrastructures agro-pastorales de base considérées comme prioritaires pour la réduction des tensions au sein des communautés cibles sont réhabilités et accessibles, à toutes les communautés, et ;
- Si le tissu économique est renforcé et les communautés assistées arrivent à faire face aux besoins élémentaires de leurs ménages;
- Alors, les conflits agro-pastoraux dans le Nord, l'Est et l'Adamaoua ont diminué ; cet objectif peut être atteint car ; (i) les institutions étatiques et les communautés seront capables de mieux gérer les ressources naturelles pacifiquement et les facteurs aggravant les tensions liées à l'exploitation sont mitigés; (ii) les populations (les femmes et les jeunes surtout) auront améliorés leurs revenus et seront plus impliqués dans le développement économique de leur localité et (iii) les conflits liés à la pression autour de l'utilisation des infrastructures prioritaires de production auront diminués.

c) Cadre des résultats du projet,

Voir l'Annexe B.

d) Ciblage des bénéficiaires et géographique du projet

Zones d'intervention du projet

Ce projet interviendra dans trois régions à savoir : la région du Nord, de l'Adamaoua et la région de l'Est. Les régions et les départements ciblés dans le cadre de ce projet sont frontaliers avec la RCA, le Tchad et le Nigéria et sont généralement celles qui enregistrent une forte

réurrence de cas de conflits liés aux déplacements des animaux. Par ailleurs, la plupart de ces localités sont les zones d'accueil des déplacés qui abritent non seulement des couloirs de transhumance inter-états mais également celles qui rallient les autres régions du pays. Ces départements ciblés sont :

- Région du Nord: le Mayo Rey et le Mayo Louti;
- Région de l'Adamaoua: le Djerem et le Mbéré;
- Région de l'Est: le Lom et Djerem et la Kadey;

Les aires d'interventions sont celles qui dans les 3 localités ciblées, sont traversées par les couloirs de transhumance et sont des points névralgiques de conflits dues à un mouvement massif de transhumance entre les trois régions ciblées par le projet. L'action sera donc très localisée mais répartie, et les données collectées par le TTT de l'OIM engloberont des zones plus larges dans les 3 régions.

Sélection des bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet seront constitués des populations locales et déplacées. Le ciblage des bénéficiaires sera en faveur des acteurs capables d'apporter le changement nécessaire autour des conflits liés à l'utilisation des ressources et permettant une cohésion sociale dans les zones ciblées. A ce titre, un accent particulier sera accordé aux jeunes et femmes qui constituent les couches les plus vulnérables dans la communauté et qui occupent une position désavantageuse dans la prise de décision. Pourtant ces derniers peuvent être des vecteurs positifs de la paix et le vivre ensemble. Ainsi, les critères de sélection intégreront les ménages dirigés par des femmes et des jeunes (ainsi que les femmes et les jeunes handicapés), ainsi que d'autres critères liés à la vulnérabilité économique. Ainsi le projet attachera une importance particulière à l'approche genre dans la mise en œuvre des activités, notamment dans le cadre des activités de sensibilisation, de cohésion sociale dans les comités de dialogue et les AGR). Sur ce dernier aspect, les jeunes et femmes copieront pour au moins 60% dans les activités génératrices de revenus. D'autre part, le ciblage intégrera également les considérations de vulnérabilité liées aux conflits (agriculteurs sédentaires, pasteurs nomades, transhumants étrangers).

Dans la sélection des bénéficiaires, l'égalité et équité de participation des différentes communautés et l'implication des autorités locales seront fortement recherchées pour éviter de nouvelles frustrations et complexifier le problème.

RESULTAT 1				
	Enfants (-18)	Jeunes adultes (18-30)	Adultes confirmés (+30)	Organismes
BENEFICIAIRES DIRECT	H :50 F :50	H : 150 F : 150	H :100 F :100	MINADER MINEPIA MINPROFF ; MINFOF
BENEFICIAIRES INDIRECT	H : F :	H : 100 F : 100	H :100 F :100	OSC ; MINJEC MINFOF ; Lamidats ; Sultanats ; Sous-Préfectures ; Mairies Localités d'exécution ;

RESULTAT 2				
	Enfants (-18)	Jeunes adultes (18-30)	Adultes confirmés (+30)	Organismes
BENEFICIAIRES DIRECT	H : 50 F : 50	H : 300 F : 400	H : 100 F : 100	MINEFOP
BENEFICIAIRES INDIRECT	H : F :	H : 50 F : 50	H : F :	MINATD ; MINEPIA ; MINADER ; Chef de centre zootecnique et vétérinaire ; Agent de vulgarisation de zone
RESULTAT 3				
	Enfants (-18)	Jeunes adultes (18-30)	Adultes confirmés (+30)	Organismes
BENEFICIAIRES DIRECT	H : F :	H : 40 F : 15	H : 30 F : 15	MINEPIA OSC ;
BENEFICIAIRES INDIRECT	H : F :	H : F :	H : F :	OSC

En fonction des principaux résultats du projet, les bénéficiaires seront constitués de:

Résultats 1 : les leaders communautaires (les chefs coutumiers agriculteurs sédentaires et éleveurs mobiles, les associations d'éleveurs, les leaders des transhumants), les autorités locales, les organisations de femmes et de jeunes, les conseils communautaires locaux, les comités de dialogue, les structures déconcentrées du MINEPIA, MINADER, MINOFF, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations non gouvernementales qui interviennent sur la question de la gestion des ressources naturelles et du pastoralisme.

Résultat 2 et 3 : les éleveurs sédentaires, les transhumants, les agriculteurs, (déplacés et populations hôtes) bénéficieront des actions d'amélioration de leurs conditions de vie par leur implication dans les activités génératrices de revenus. Par ailleurs les infrastructures seront mises en place au profit de ces acteurs et gérés par ces derniers sous le contrôle des autorités administratives.

Le projet ciblera environ 2000 bénéficiaires directs dont 500 hommes (25%), 500 femmes soit (25%), 500 jeunes garçons entre 18 – 24 ans (25%), et 500 jeunes filles entre 18 – 24 ans (25%). Les acteurs locaux et nationaux verront leurs capacités renforcées dans la collecte, le traitement des données et le reporting (séance de renforcement des capacités en gestion des données, analyses et rapports) en vue d'une transition graduelle des activités de la TTT. Au-

delà de ces bénéficiaires directs bénéficiaires directs, d'autres acteurs seront indirectement bénéficiaires du projet. Il s'agit des autorités administratives, traditionnelles, religieuses locales et des associations villageoises qui bénéficieront d'un renforcement de capacités dans la gestion des conflits. Il s'agit également des collectivités territoriales décentralisées qui verront leur plans gestion des ressources naturelles élaborés.

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente (\$USD)	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
FAO	9 086 000	Suède, Irlande, Belgique CERF, Japon, Cameroun ECHO	Bureau de la représentation nationale de l'organisation à Yaoundé Sous bureau à Maroua dans l'extrême nord Adamaoua nord Sous bureau à Kousséri dans l'extrême nord Sous bureau à Buea dans le sud-ouest	Effectif global de 50 staffs donc 7 dans la zone du projet	Expert en pastoralisme ; Ingénieur agronome expert en production maraîchère ; Ingénieur zootechnicien ; Expert affaire sociale
OIM	8 600 000	Union Européenne, CERF, Department of State, ECHO, IDF	Bureau pays de la Mission localisé à Yaoundé, Deux sous-bureaux dédiés aux urgences à Maroua (Extrême-Nord) et Buea (Sud-Ouest), Un sous-bureau à Douala dédié aux questions migratoires et un autre à Kousséri pour les urgences et l'aspect migratoire.	Effectif total de 75 dont 2 dans la zone du projet	Officier DTM et assistant de projet

b) Gestion du projet et coordination

Il sera question d'assurer l'interrelation du présent projet avec les autres projets PBF et la coordination du projet avec les autorités et autres parties prenantes. De même il s'agira d'assurer le suivi et évaluation, la communication, la visibilité du projet et la consolidation des rapports à mi-parcours et de clôture du projet. Cette rubrique inclut également les activités de rapportage. La FAO qui assure le lead sera responsable de la consolidation des rapports du dispositif de suivi-évaluation, de coordination et de rapportage du programme. La FAO sera également en charge du processus de recrutement d'un Coordonnateur du projet. La rédaction du plan de travail conjoint, des rapports PBF mandataires seront effectués par le Coordonnateur du projet en concertation avec l'OIM.

Pendant la mise en œuvre du projet, le dialogue avec les parties prenantes permettra d'éviter la juxtaposition d'activités, les doublons et le respect du plan de travail. Tous les rapports préparés pour ce projet seront en français afin que les partenaires locaux puissent être pleinement informés et impliqués dans le suivi de l'intervention. Ils seront systématiquement partagés avec le gouvernement.

La coordination/gestion du projet sera réalisée à 2 niveaux à savoir :

- **Un Comité de Pilotage (CP)** qui sera la structure décisionnelle et d'orientation chargée de la supervision globale du projet. Ce comité examinera les rapports de mise en œuvre et fournira des orientations stratégiques pour les interventions sur le terrain. Il se réunira deux fois par an et sera sur la co-coordination du gouvernement et de la RC. Il sera assisté dans sa mission d'encadrement stratégique du programme par un Comité de Suivi (CS). Le comité de pilotage sera composé des représentants de principales parties prenantes représentants le gouvernement aux côtés des agences des Nations Unies impliquées.
- **Le Comité de Suivi (CS)** sera chargé de l'implémentation effective des activités sur le terrain. A ce titre, il comprendra tous les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre. Il se réunira trimestriellement afin que le PBF soit régulièrement informé de l'état d'avancement des interventions. Le CS comprendra les administrations impliquées, les deux agences participantes (FAO et OIM) et le secrétariat du PBF au niveau local. La première réunion du CS pour démarrer le programme se tiendra un mois après la signature de la convention pour apprécier 1) le lancement des premières activités, 2) l'identification des activités qui seront complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre des autres projets PBF. Le CS se réunira dans les zones d'intervention du projet. Un rapport de mise en œuvre sera préparé pour chaque réunion du CS. Il présentera les activités mises en œuvre, les conclusions du trimestre achevé et les recommandations pour la suite du projet.

L'équipe de gestion du projet ainsi que les points focaux des agences bénéficiaires participeront aux réunions de coordination du PBF et les informations recueillies seront incluses dans l'appui du portefeuille. De plus, les membres du Secrétariat PBF au Cameroun, feront partie du comité technique et du comité de pilotage du projet pour assurer le suivi des orientations stratégiques des comités, s'assurer de la cohérence du projet vis-à-vis du portefeuille.

En fonction des mandats respectifs et valeurs ajoutées, chaque agence participante interviendra sur les différents volets du projet de la manière suivante :

Produit du projet	Agence participante et partenaires de mise en œuvre envisagés
Produit 1.1 : Cartographie participative des corridors de transhumance et mise en place d'un mécanisme de suivi régulier des mouvements de transhumance.	OIM (lead), FAO,
Produit 1.2 : Les cadres de concertation des comités de gestion des conflits sont mis en place, renforcés et fonctionnels	OIM (Lead), FAO, éleveurs et organisations de la société civile (transhumants, sédentaires), ONG (NRC)
Produit 1.3 : Les activités communautaires sont mises en œuvre par l'ensemble des communautés de la localité.	FAO (Lead), OIM, ONG (NRC) organisations de la société civile, services techniques déconcentrés, autorités administratives et chefferies traditionnelles locales
Produit 1.4 : Les acteurs régionaux échangent et capitalisent sur leur expérience et expertise en gestion des conflits agro-pastoraux.	OIM (Lead), FAO, ONGs, organisations de la société civile, services techniques déconcentrés, autorités administratives et chefferies traditionnelles locales, Acteurs régionaux de la transhumance et de la résolution de conflits agro-pastoraux, UNSAC, Réseau Bilital Maroobé
Produit 2.1 : Les activités génératrices de revenus (AGR) sont identifiées de manière participative dans les différentes localités ciblées	FAO (Lead), OIM, services techniques déconcentrés, autorités administratives et chefferies traditionnelles locales, organisations de la société civile, ONG
Produit 2.2 : Les activités génératrices de revenus (AGR) sont mises en œuvre par les bénéficiaires	FAO (Lead), OIM, services techniques déconcentrés, autorités administratives et chefferies traditionnelles locales, organisations de la société civile, ONG
Produit 3.1 : Les infrastructures socio-économiques prioritaires sont mises en place	FAO (Lead), OIM, Autorités Administratives et chefferies traditionnelles locales et préfectorales, organisations de la société civile
Produit 3.2 : les cadres de gestion concertée des infrastructures sont mis en place et sont fonctionnels	FAO (Lead), OIM, Autorités Administratives et chefferies traditionnelles locales et préfectorales, organisations de la société civile

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

La **FAO** travaillera avec des partenaires ayant une maîtrise de la problématique du pastoralisme et habitués à la mise en œuvre des interventions dans ce domaine. Il s'agit d'APESS (Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane) qui est aujourd'hui une organisation internationale d'éleveurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui travaille dans le domaine du Développement Rural en général et le secteur de l'élevage traditionnel en particulier. Elle mène dans la zone du projet plusieurs initiatives similaires à celles prévues dans le projet. Le projet travaillera avec les autorités locales (préfets, maires, chefferie traditionnelle et leaders communautaires) et des ONG telles que NRC. La FAO travaillera également en étroite collaboration avec le MINEPIA et le MINADER et le MINFOFF. Cette plateforme contribuera à l'organisation et à la facilitation des réunions de sensibilisation, d'information, de formation et de dialogue.

L'**OIM** travaille principalement dans les localités, sites ou quartiers, et au niveau des ménages. La collecte des données est d'abord mise en œuvre au niveau des sous-préfectures par le biais d'informateurs clés tels que les chefs de centres zootechniques et les agents de vulgarisation

de Zone. Ce travail de collecte d'informations sera réalisé par des acteurs de proximité tels que des ONG locales ou nationales. L'OIM sélectionnera le partenaire d'implémentation du projet en fonction de son implantation locale, sa capacité de couverture, sa connaissance de la thématique mais aussi de son expertise ou expérience en collecte et gestion de données. La présence opérationnelle des acteurs sur le terrain au démarrage du projet et de leurs capacités de déploiement en termes de ressources humaines, logistiques et financières seront également considérées.

b) Gestion du projet et coordination

Une équipe de la FAO, composée d'un consultant national (gestionnaire de projet et spécialiste du pastoralisme et de transhumance), et deux autres consultants (affaires sociales, expert en agronomie et spécialiste en suivi/évaluation ainsi qu'un chauffeur), sera consacrée au projet. Cette équipe sera appuyée, à temps partiel (30%), par un spécialiste du Spécialiste en Système d'Information Géographique, un spécialiste en communication et un assistant administratif et financier. L'OIM mobilisera un officier DTM expert en gestion de l'information qui sera chargé d'implémenter les activités de l'OIM au sein du projet, suivra le programme dès son début et qui assurera le suivi et les activités de transferts jusqu'à la clôture du projet. Un bureau partagé entre OIM et FAO sera ouvert à l'Est, ce qui facilitera la mise en œuvre et la coordination des activités. Le Représentant Résident de la FAO au Cameroun veillera à l'assurance qualité pour la mise en œuvre de ce projet. La coordination sera appuyée par des techniciens (FAO et OIM).

Les rôles de différents partenaires se déclinent comme suit :

(1) la FAO est responsable de la supervision générale de toutes les activités, essentiellement celles concernant la mise en place des AGR, des comités de dialogue et des infrastructures de production;

(2) Elle sera appuyée par des partenaires techniques (Ministère de l'Élevage des Pêches et des Industries Animales, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; Ministère des Forêt et de la Faune) qui auront la charge de l'identification des zones potentielles de conflits, le suivi de la mise en place des ouvrages, l'organisation et formation des bénéficiaires d'activités AGR) ;

(3) Les bénéficiaires assureront la mise en place des AGR, le suivi et la gestion des infrastructures mises en place, assisteront à des rencontres sur la cohésion sociale et la gestion des conflits et utiliseront les outils mis à leur disposition pour mitiger les conflits intercommunautaires ;

(4) Des protocoles d'accord et des contrats de travaux seront signés entre la FAO et ces partenaires pour la mise en œuvre des activités.

(5) L'OIM est responsable de la mise en place du Transhumance Tracking Tool, de la dissémination des informations qui en découlent et de son bon fonctionnement durant toute la durée du projet. En plus de cela, l'OIM travaille au transfert aux acteurs locaux, des connaissances nécessaires pour assurer sa pérennisation et son utilisation au-delà de la durée du projet.

(6) L'approche localisée du projet capitalisera sur une communication forte et ciblée afin de rendre visible les résultats du projet. Cela dans le but de créer un effet de réplique ou de vague, pour une propagation à plus grande échelle des pratiques ayant fait leurs preuves.

Afin d'apporter de la visibilité autour du projet, des actions de communication médiatiques et hors média seront prises. L'objectif ici étant de s'assurer que toutes les parties prenantes connaissent bien la situation en cours, les risques, les activités menées/réalisations et les gaps à combler, pour une mobilisation de ressources supplémentaires. La communication sera gérée à travers les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, YouTube) et le site web de la FAO Cameroun, avec le concours des bureaux régional, sous-régional et le siège pour une visibilité encore plus optimale au niveau global. Y seront partagés, histoires, success stories, témoignages, photos et vidéos collectées au cours de descentes sur le terrain. Les médias traditionnels (télévision, radio, presse écrite) seront eux aussi mis à contribution dans le cadre de reportages mettant en lumière les activités réalisées dans le cadre de ce projet. Pour ce qui est de la communication hors média, les banderoles, plaques et autres outils de visibilité seront mis à contribution au cours d'événements ciblés. A chaque moment, la visibilité des bailleurs sera assurée à travers ces différents canaux.

c) Gestion du risque

No	Risque	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de gestion/ mitigation	Répercussions directes
1	Dégradation de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention du projet avec accès restreint aux zones du projet	Institutionnelle	Élevée	Élevé	Avec l'appui des forces armées et de (UNDSS) et les autorités locales, la Situation sécuritaire sera examinée à intervalles réguliers pour anticiper les menaces sérieuses pour la sécurité et les ajustements requis réalisés	
2	Difficulté à trouver des partenaires aguerris à la problématique et ayant une connaissance du milieu	Institutionnelle	Faible	Élevé	L'équipe du projet choisira en priorité les partenaires actifs sur le terrain	Oui
3	Déficit de coordination entre les différents acteurs des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du projet	Opérationnelle	Moyenne	Faible	Réunions de coordination Mensuelles à l'échelle nationale ; Réunions trimestrielles Transfrontières du comité technique ; réunions du comité de pilotage biannuel	Oui
4	Des tensions politiques et sociales font obstacle à la mise en œuvre du projet	Institutionnelle	Moyenne	Élevé	Le coordinateur du projet fera un suivi régulier sur les conditions politico-sociales dans la région et travaillera étroitement avec Les autorités nationales et locales, afin d'atténuer les tensions.	Oui
5	Manque d'appropriation nationale	Politique	Forte	Moyen	L'importance et la pérennité des résultats seront régulièrement communiquées afin de maintenir l'engagement des partenaires nationaux.	Oui
6	Problème sécuritaire dans la zone d'intervention du projet avec des difficultés de réalisation des activités de cash transfert	Politique	moyenne	Faible	Avec l'appui des forces armées et de (UNDSS) et les autorités locales, la Situation sécuritaire sera examinée à intervalles réguliers pour anticiper les	Oui

7	Impact du changement climatique sur la migration et à une éventuelle pression accrue sur les zones	Opérationnelle	Elevée	Elevée	menaces sérieuses pour la sécurité et les ajustements requis réalisés	Sensibilisation des parties prenantes sur une prise en compte des incidences de changement climatiques dans les interventions et plans de développement	Oui
---	--	----------------	--------	--------	---	---	-----

d) Suivi / évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du projet sera assuré par les équipes des 2 agences sous le leadership du chargé du suivi évaluation du projet et sous la supervision globale du Coordinateur du projet. Pour ce faire, un certain nombre d'outils de suivi évaluation sont conçus pour suivre les indicateurs notamment le tableau de bord et de suivi ; des outils de collecte de données adaptés ; les modèles de rapports de visites de terrain, des fiches de collecte et l'analyse des données collectées de chacune des activités mises en œuvre.

Le responsable de la coordination globale veillera à ce qu'un rapport semestriel et un rapport annuel soient produits, que devra approuver le comité de pilotage du projet transfrontalier, puis transmis au PBSO.

Le cadre logique du projet sera affiné grâce aux commentaires techniques des parties prenantes lors de l'atelier de lancement. Il sera appuyé par un plan de S & E détaillé, avec des indicateurs au niveau des résultats et des produits, des objectifs en termes de résultats, de produits et d'activités, des méthodes de collecte de données, une périodicité et la responsabilité attribuée.

Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré et aura deux objectifs: 1) suivre la performance et l'efficacité du programme grâce à la collecte et à l'analyse de données de suivi pertinentes et opportunes; 2) appuyer la gestion et la planification du programme en documentant son apprentissage. Des études de base et finales seront menées, par le biais d'enquêtes de perception. Toutes les données collectées seront ventilées par sexe, âge et autres caractéristiques pertinentes. Toutes les activités incluront des objectifs et des moyens de vérification pour une participation large. Les connaissances du programme, telles que les meilleures pratiques et les enseignements tirés, seront partagés avec les agences des Nations Unies et les partenaires d'exécution.

Le projet testera régulièrement la stratégie du programme et habilitera les partenaires à collecter, analyser et utiliser les informations pour adapter et faire évoluer régulièrement les stratégies du programme. Il donnera la priorité à l'apprentissage pour agir et à l'application des preuves pour la prise de décision. Cela permettra aux partenaires de saisir plus efficacement les opportunités et de résoudre les obstacles, ce qui est essentiel pour garantir des résultats dans des environnements politiques dynamiques.

Le mandat du gestionnaire de projet inclut les responsabilités de S & E. Le GP assumera la responsabilité globale du S & E et engagera des discussions régulières avec les IP et des visites de suivi pour évaluer et valider les résultats. En outre, le projet sera appuyé par un spécialiste du suivi et de l'évaluation basé au bureau de pays du PNUD, et bénéficiera également du soutien du responsable des données et du suivi du bureau du coordonnateur résident des Nations Unies. Vers la fin du projet, une évaluation indépendante sera réalisée pour évaluer les résultats du projet. Le projet organisera également un atelier formel sur les enseignements tirés au cours des trois derniers mois de mise en œuvre, qui éclairera les travaux ultérieurs. Le budget total pour le suivi et l'évaluation est de 52 000 USD.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités non seulement des administrations et autres acteurs impliqués mais également des partenaires d'implémentation, ce qui permettra d'améliorer l'expertise et assurer un transfert durable des méthodes et des processus après la mise en œuvre du projet. Une synergie sera recherchée avec le projet portant sur la collecte des données, sur la sécurité alimentaire pour intégrer certaines analyses dans

leur portefeuille et assurer ainsi la pérennisation du processus. Cela continuera d'alimenter la qualité des réponses de gestion des conflits après l'implémentation de la DTM.

Les différentes formations prévues par le projet aideront à renforcer la capacité des structures bénéficiaires (comités de dialogue) et à vulgariser les approches qui renforceront la capacité d'autonomisation des agriculteurs et des éleveurs. Notamment les champs écoles paysans et les formations pratiques seront les outils nécessaires pour une améliorer le savoir-faire des bénéficiaires.

Le projet fera appel à la participation des experts nationaux et internationaux dans les différents domaines d'appui institutionnel et de renforcement des capacités retenues en faveur des bénéficiaires. Ainsi, le renforcement des capacités permettra un meilleur suivi des actions et initiatives et à terme d'avoir un réseau dynamisé d'acteurs pouvant apporter un soutien technique de proximité aux agriculteurs et éleveurs

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le relèvement à moyen terme, notamment à travers la création et le renforcement de comités de dialogue intercommunautaire, qui auront pour objectif la prévention et la résolution des conflits ainsi que la mise en œuvre de microprojets dans leur zone d'influence. Ces structures ainsi renforcées et opérationnelles seront les acteurs clés de la cohésion sociale dans la zone. L'appropriation des connaissances transmises et de compétence (formation en cohésion sociale, partage des ressources, gestion des conflits...) leur permettra de mener à bien les activités, mais aussi, de les poursuivre de façon autonome une fois le projet terminé. L'évaluation d'impact du projet permettra de mieux documenter les activités à fort impact et de favoriser leur diffusion afin d'améliorer l'impact global de l'action dans les zones du projet.

Les leçons apprises dans ce projet serviront à minimiser les erreurs dans les autres programmes de consolidation de la paix qui seront développés ultérieurement.

IV. Budget du projet

Numéro de produit	Nom du produit	Bénéficiaires	Budget du produit	Commentaires
Produit 1.1.	Cartographie participative des corridors de transhumance et mise en place d'un mécanisme de suivi régulier des mouvements de transhumance	OIM	618462	Elaborer les outils de collecte, recruter et former les enquêteurs ; Réaliser les enquêtes de terrain, analyser les données et produire la cartographie, informer et disséminer les extraits auprès des acteurs pertinents, mettre en place une veille active, transfère méthodologique auprès des acteurs locaux
Produit 1.2 :	Les cadres de concertation des comités de gestion des conflits sont mis en place, renforcés et fonctionnels	OIM	142000	Recruter un consultant et une ONG locale pour réaliser l'évaluation des instances existantes et l'approche dans la gestion des conflits dans les localités ciblées ; former les comités de gestion de conflits, renforcer les capacités de leurs membres et les rendre opérationnels ; suivre la tenue des sessions du comité
Produit 1.3	Les activités communautaires sont mises en œuvre par l'ensemble de la communauté de la localité	FAO	365000	A travers un protocole d'accord avec une ONG, et contrat avec une agence de paiement (cash for work) et l'appui d'un pastoraliste et d'un forestier, Sensibiliser les populations locales à l'intérêt de la mise en œuvre des activités communautaires autour de l'utilisation des ressources naturelles (assainissement pâturage, le balisage des pistes, le reboisement)
Produit 1.4	Les acteurs régionaux échangeront et capitalisent sur leurs expériences et expertises en gestion des conflits agro-pastoraux	OIM/FAO	75000/75000	Réunir les acteurs régionaux impliqués dans le phénomène de la transhumance et la gestion des conflits agro-pastoraux afin d'échanger sur les meilleurs pratiques et les expériences de chacun. Favoriser l'échange des connaissances et la capitalisation des expériences en la matière. Organiser un atelier régional d'échange SUD-SUD sur les meilleures pratiques et leçons apprises en matière de transhumance.
Produit 2.1 :	Les activités génératrices de revenus (AGR) sont identifiées de manière participative dans les différentes localités ciblées	FAO	31000	Réaliser de manière participative le choix des activités agropastorales à mettre en œuvre et sur la base de cette analyse réaliser une enquête de ciblage des bénéficiaires en prenant en compte les critères de genre, de vulnérabilité visées par le projet
Produit 2.2 :	Les activités génératrices de revenus (AGR) sont mises en œuvre par les bénéficiaires	FAO	485000	Recruter des experts et une ONG pour conduire les ateliers de renforcement de capacités des bénéficiaires autour des AGR retenues, mettre en place les champs écoles paysans ; Acquérir et distribuer les intrants pour la mise en œuvre d'AGR ; et suivre les activités réalisées par les bénéficiaires
Produit 3.1 :	Les infrastructures socio-économiques prioritaires sont mises en place	FAO	302500	Recruter un consultant génie rural pour la situation des infrastructures socio-économiques dans les zones d'intervention

Produit 3.2 :	Les cadres de gestion concertée des infrastructures sont mis en place et sont fonctionnels	FAO	18000	Et à travers un contrat de service mettre en place les infrastructures prioritaires dans les zones les plus fragiles (forages, parcs de vaccination etc.)
				Recruter un consultant génie rural pour renforcer les capacités techniques et managériales des comités de gestion des infrastructures mises en place

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD; indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

for additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware

of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: Le tissu social entre les communautés est reconstruit grâce au renforcement de capacités institutionnelles et communautaires pour le dialogue et la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	<p>Produit 1.1 : Mise en œuvre du système de suivi des transhumances (TTT) pour des collectes régulières sur les mouvements de transhumances et les risques de conflits liés à ces mouvements Liste des activités relevant du produit 1 :</p> <p>Activité 1.1.1 : Réaliser des Cartographies des itinéraires dans les zones de travail (officiels et non-officiels) et les zones de passage du bétail, les infrastructures pertinentes et leur état</p> <p>Activité 1.1.2 : Mettre en œuvre le TTT sur les zones de travail et collecte régulière des données par le biais d'enquêteurs et de système existant de collecte</p> <p>Activité 1.1.3 : Renforcer les capacités de suivi et collecte auprès des relais et enquêteurs</p> <p>Activité 1.1.4 : Centraliser les données collectées au sein des structures existantes de gestion de données de transhumance</p> <p>Activité 1.1.5 : Produire des rapports réguliers informant les acteurs</p> <p>Activité 1.1.6 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et nationaux dans la collecte et le traitement des données et le reporting</p> <p>Activité 1.1.7 : Organiser des Ateliers de travail sur la gestion des données liées aux transhumances</p>	<p>Indicateur 1 a. % d'augmentation de la confiance des communautés entre elles par rapports aux conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles. Base de données: N/A Cible: 60%</p> <p>Indicateur 2 b. nombre de conflits violents liés à l'accès aux / à la gestion des ressources naturelles dans les zones cibles Base de données : TBD Cible : réduction du nombre de conflits et du nombre de victimes d'ici la fin du projet</p> <p>Indicateur 1.1.1: Nombre de cartographies développées et de rapports partagés avec les parties prenantes à la Transhumance Base de données: 0 Cible: 3 cartographies et 3 rapports</p> <p>Indicateur 1.1.2 : collecte de données régulière sur les zones de travail, mise en œuvre des outils de veille et suivi des flux Indicateur 1.1.3 : Nombre de personnes formées à la méthodologie DTM Base de données: N/A Cible 3 : 60 (30 hommes, 30 femmes)</p> <p>Indicateur 1.1.3 : une base de données partagée Indicateur 1.1.5 : rapports publiés Base de données: N/A Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.1.6 : Séance de renforcement des capacités auprès des acteurs locaux et nationaux) Base de données: N/A</p>	<p>Rapport d'évaluation sur Mesure confiance des communautés entre elles et avec les institutions et mécanismes de gestion des conflits</p> <p>ACLED / registres des hôpitaux et dispensaires de santé dans les régions cibles / Enquête auprès des autorités locales, autorités traditionnelles, des forces de sécurité locales, et des religieux</p> <p>-Cartographies partagées à l'ensemble des parties prenantes e-mail a une liste de diffusion précise (parties prenantes de la transhumance) -Liste de présence durant atelier de restitution des travaux DTM -Liste des énumérateurs/trices impliqués dans l'exercice DTM</p>	<p>Baseline : Évaluation Mesure confiance des communautés entre elles et avec les institutions et mécanismes de gestion des conflits</p> <p>Endline : Évaluation Mesure confiance des communautés entre elles et avec les institutions et mécanismes de gestion des conflits</p> <p>Baseline : Évaluation de la nature et de l'intensité des conflits dans les zones cibles (données sur les victimes désagrégées par genre et âge)</p> <p>Endline : Évaluation de la nature et de l'intensité des conflits dans les zones cibles (données sur les victimes désagrégées par genre et âge)</p> <p>Revue bibliographique</p> <p>Déploiement terrain pour Cartographie des activités et infrastructure de transhumance.</p> <p>Présentation des résultats intermédiaire</p> <p>Détermination des points clés de collecte sur les flux transhumant</p> <p>Collecte de données et suivi des points stratégiques</p> <p>Présentation des résultats finaux</p> <p>Veille active et transfert méthodologique aux communautés</p>

	<p>Produit 1.2 : Les cadres de concertation des comités de gestion des conflits sont mis en place, renforcés et fonctionnels</p> <p>Liste des activités relevant du produit 2:</p> <p>Activité 1.2.1 : réaliser l'évaluation des instances de concertation existantes dans les zones ciblées</p> <p>Activité 1.2.2 : mettre en place/renforcer les capacités des comités de gestion dans les zones d'intervention</p> <p>Activité 1.2.3 : appuyer et suivre la tenue des cadres de concertation et des comités de gestion des conflits et du suivi de la transhumance</p>	<p>Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.1.7 : Ateliers de discussion des méthodologies et de la transition Base de données: N/A Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.2: % de baisse des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles Niveau de référence: 0 Cible: 80%</p> <p>Indicateur 1.2.1 : % des membres des communautés cibles qui indiquent un bon niveau de connaissance des mécanismes et/ou méthodes de résolution des conflits dans leurs localités Niveau de référence: faible Cible: 170%</p> <p>Indicateur 1.2.2 : nombre de comités de gestion des conflits mis en place /renforcés ayant tenu des réunions régulières (au moins une par semestre) Niveau de référence: 0 Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.2.3: % des membres des comités de dialogue se disant capable de contribuer à la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au sein de leurs communautés Niveau de référence: faible Cible: 50% (20% de femmes)</p> <p>Indicateur 1.3: % de participation des populations aux activités communautaires Niveau de référence: 0 Cible: au moins 50% (dont 20% et 10% de jeunes</p>	<p>Focus groups et interviews individuels réguliers avec les bénéficiaires au début, durant et à la fin du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Rapports d'activité des comités de dialogue intercommunautaire 	<p>Diagnostic participatif à base communautaire réalisé au début et à la fin du projet dans chaque zone ciblée</p> <p>Sensibilisation des populations des zones cibles</p> <p>Sélection des bénéficiaires</p> <p>Constitution des comités de dialogue</p> <p>Organisation des sessions de formation</p>
	<p>Produit 1.3 : Les activités communautaires sont mises en œuvre par l'ensemble des communautés de la localité.</p> <p>Liste des activités relevant du produit 3:</p>	<p>Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.1.7 : Ateliers de discussion des méthodologies et de la transition Base de données: N/A Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.2: % de baisse des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles Niveau de référence: 0 Cible: 80%</p> <p>Indicateur 1.2.1 : % des membres des communautés cibles qui indiquent un bon niveau de connaissance des mécanismes et/ou méthodes de résolution des conflits dans leurs localités Niveau de référence: faible Cible: 170%</p> <p>Indicateur 1.2.2 : nombre de comités de gestion des conflits mis en place /renforcés ayant tenu des réunions régulières (au moins une par semestre) Niveau de référence: 0 Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.2.3: % des membres des comités de dialogue se disant capable de contribuer à la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au sein de leurs communautés Niveau de référence: faible Cible: 50% (20% de femmes)</p> <p>Indicateur 1.3: % de participation des populations aux activités communautaires Niveau de référence: 0 Cible: au moins 50% (dont 20% et 10% de jeunes</p>	<p>Focus groups et interviews individuels réguliers avec les bénéficiaires au début, durant et à la fin du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Rapports d'activité des comités de dialogue intercommunautaire 	<p>Diagnostic participatif à base communautaire réalisé au début et à la fin du projet dans chaque zone ciblée</p> <p>Sensibilisation des populations des zones cibles</p> <p>Sélection des bénéficiaires</p> <p>Constitution des comités de dialogue</p> <p>Organisation des sessions de formation</p>

<p>Activité 1.3.1 : tenir les sessions de sensibilisation des communautés sur les activités du projet</p> <p>Activité 1.3.2 : accompagner les communautés dans l'assainissement et la restauration des espaces pastorales.</p> <p>Activité 1.3.3 : accompagner les communautés dans le balisage des pistes de transhumance</p> <p>Activité 1.3.4 : appuyer la restauration des sols et le reboisement dans les zones d'intervention</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : % de participants sensibilisés aux activités d'intérêt communautaires</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 50% (dont 20% de jeunes et 10% de femmes)</p>	<p>- Rapports d'activité des comités de dialogue intercommunautaire</p> <p>Focus groups et interviews individuels réguliers avec les bénéficiaires au début, durant et à la fin du projet ;</p> <p>- Rapports d'activités</p> <p>- Rapports d'activité des comités de dialogue intercommunautaire</p> <p>Rapport d'activité</p>	<p>Constitution des comités de dialogue</p> <p>Organisation des sessions de formation</p>
	<p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de réunions de gestion de crise organisés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 8</p> <p>Indicateur 1.3.3 : nombre de personnes de la communauté impliqué dans la mise en place d'infrastructure communautaires</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible : 200 (dont au 100 femmes et jeunes)</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible : 15</p>	<p>Rapport d'activité</p>	<p>Mission de terrain</p>
	<p>Indicateur 1.3.4 : Nombre de personnes impliquées dans la mise en places les activités de reboisement de manière communautaire</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 100 (dont 50 femmes et jeunes)</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de personnes impliquées dans le balisage des pistes de transhumance à travers les activités communautaires</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 100 (50% femmes et jeunes)</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Missions de terrain</p> <p>Missions de terrain</p>
<p>Produit 1.4 : Les acteurs régionaux échangent et capitalisent sur leurs expériences et expertises en gestion des conflits agro-pastoraux</p>	<p>Indicateur 1.4.1 : Nombre d'ateliers régionaux organisés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 1</p>		

	<p>Liste des activités relevant du produit 3:</p> <p>Activité 1.4.1 : Organisation d'un atelier régional sur les meilleurs pratiques et sur l'échange d'expériences</p>	<p>Indicateur 1.4.2 : Nombre de pays représentés lors de l'atelier Niveau de référence: 0 Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.4.2 : Nombre d'organismes actifs dans la gestion des conflits agro-pastoraux présents lors des ateliers Niveau de référence: 0 Cible: 15</p>	<p>Indicateur 2 a : pourcentage d'augmentation des revenus des personnes ciblées Niveau de référence: 0 Cible:10%</p> <p>Indicateur 2 b : % pourcentage de répondants indiquant une baisse des tensions avec les autres groupes communautaires grâce à la diversification des sources de revenus de leur ménage (données désagrégées par sexe, âge et groupe socio-professionnelle). Niveau de référence: 0 Cible:30%</p>	<p>Focus groups et interviews individuels réguliers avec les bénéficiaires au début, durant et à la fin du projet ;</p> <p>- Rappports d'activités</p> <p>- Rappports d'activités des comités de dialogue intercommunautaire</p> <p>Rapport d'enquêtes individuels avec un échantillon de bénéficiaires statistiquement représentatif de leurs communautés et du groupe de contrôle n'ayant pas participé aux AGR, au début, durant et à la fin du projet ;</p>	<p>Évaluation niveau de revenu des bénéficiaires avant et après le projet</p>
<p>Résultat 2: Le tissu économique est renforcé et les communautés assistées arrivent à faire face aux besoins élémentaires de leurs ménages. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 2.1 : Les activités génératrices de revenus (AGR) sont identifiées de manière participative dans les différentes localités ciblées</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : ne nombres de personnes enquêtées pour la définition d'une AGR dans le secteur agropastoral à mettre en place Niveau de référence:0 Cible: au moins 4fois le nombre de personnes à appuyer</p>	<p>Focus groups et interviews individuels réguliers avec les bénéficiaires au début, durant et à la fin du projet ;</p> <p>- Rappports d'activités</p> <p>- Rappports d'activités des comités de dialogue intercommunautaire</p>	<p>Formation des enquêteurs Collecte des données Analyses des données Production du rapport d'enquête</p>	

<p>Résultat 3: Les infrastructures prioritaires fonctionnelles et accessibles à toutes les communautés de manière durable sont mises en place dans chaque localité</p>	<p>Activité 2.1.1 : Identifier les activités génératrices de revenus (AGR) à mettre en œuvre Activité 2.1.2 : Identifier les bénéficiaires dans les zones d'intervention du projet.</p> <p>Produit 2.2 : Les activités génératrices de revenus (AGR) sont mises en œuvre par les bénéficiaires Liste des activités relevant du produit: Activité 2.2.1 : Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la mise en œuvre des AGR Activité 2.2.2 : Appuyer l'activité 2.2.1 en intrants et équipements pour la mise en œuvre des AGR Activité 2.2.3 : Assurer le Suivi évaluation de la mise en œuvre des AGR par les bénéficiaires</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombres d'activités porteuses identifiées Niveau de référence: 0 Cible: 3</p> <p>Indicateur 2.1.3 : nombres de personnes ciblées pour la mise en œuvre des AGR par % de population (enquête de ciblage) 60% (femmes et jeunes) Niveau de référence: 0 Cible:1000</p> <p>Indicateur 2.2.1 : nombres d'unités AGR fonctionnelles Niveau de référence: 0 Cible: 1000 (soit 60% en faveur des femmes et jeunes)</p> <p>Indicateur 2.2.2 : nombres de bénéficiaires formés Niveau de référence: 0 Cible:1000 (soit 60% en faveur des femmes et jeunes)</p> <p>Indicateur 2.2.3 nombres d'unités AGR ayant bénéficié des kits de production Cible:1000 (soit 60% en faveur des femmes et jeunes)</p> <p>Indicateur 2.2.3 nombres d'unités AGR suivies Niveau de référence: 0 Cible: 1000 (soit 60% en faveur des femmes et jeunes)</p> <p>Indicateur 3 a : le pourcentage d'accès aux infrastructures de base Niveau de référence: N/A Cible: 25%</p>	<p>Document de l'évaluation</p> <p>Rapport d'enquête de ciblage Focus groups et interviews individuels réguliers avec les bénéficiaires au début, durant et à la fin du projet ;</p> <p>Rapport de mission Rapport de formation</p> <p>Rapport de mission Rapport de formation Liste de présence</p> <p>Rapport de mission Rapport de formation</p> <p>Rapport d'enquête début / fin du projet avec groupe contrôle</p>	<p>Formation des enquêteurs Collecte des données Analyses des données Production du rapport d'enquête</p> <p>Formation des enquêteurs Collecte des données Analyses des données Production du rapport d'enquête</p> <p>Sélection des participants Organisation des sessions Mission d'évaluation de terrain</p> <p>Sélection des participants Organisation des sessions Mission d'évaluation de terrain</p> <p>Mission d'évaluation de terrain</p> <p>Mission d'évaluation de terrain</p>
---	---	---	---	---

<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Indicateur 3 b : % réduction du pourcentage d'usagers des infrastructures socio-économique indiquant qu'ils/elles se sentent compétitif avec d'autres membres de la communauté pour y accéder entre le début et la fin du projet (données désagrégées par sexe et âge).</p> <p>Niveau de référence: N/A Cible: 25%</p>	<p>Rapport d'enquête début / fin du projet avec groupe contrôle</p>	<p>Mission d'évaluation de terrain</p>
	<p>Indicateur 3.1.1 : nombres de processus de planification communautaires participatif sur la gestion des ressources naturelles facilités (données des membres de la communauté consultée désagrégées par sexe et âge).</p> <p>Niveau de référence: N/A Cible: 3</p>	<p>Rapport de réception des ouvrages Rapport de mission</p>	<p>Mission d'évaluation de terrain</p>
	<p>Indicateur 3.1.2 : nombres d'infrastructures de base mises en place et fonctionnelles</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: au moins 6</p>	<p>Rapport de réception des ouvrages Rapport de mission</p>	<p>Mission d'évaluation de terrain</p>
	<p>Indicateur 3.1.3 : nombre des infrastructures socio-économiques prioritaires sont mises en place</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 6</p>	<p>Rapport de réception des ouvrages Rapport de mission</p>	<p>Mission d'évaluation de terrain</p>
<p>Produit 3.1 : Les infrastructures socio-économiques prioritaires sont mises en place</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 3.1.1 : évaluer la situation des infrastructures socio-économiques dans les zones d'intervention</p> <p>Activité 3.1.2 : Mettre en place des infrastructures socio-économiques prioritaires</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : nombres d'infrastructures gérées de manière durable</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 6</p>	<p>Rapport des comités de gestion</p>	<p>Mission d'évaluation de terrain</p>
<p>Produit 3.2 : les cadres de gestion concertée des infrastructures sont mis en place et sont fonctionnels</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 3.2.1 : Informer et sensibiliser puis mettre en place les comités</p> <p>Activité 3.2.2 : renforcer les capacités des comités de gestion</p>			

		<p>Indicateur 3.2.2 : nombre de sessions de formation des comités de gestion réalisées</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 6</p>	<p>Rapport des comités de gestion</p>	<p>Mission d'évaluation de terrain</p>
--	--	--	---------------------------------------	--

Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		X	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		Un atelier regroupant tous les acteurs locaux présidé par le conseiller technique du premier ministre a été organisé à Bertoua. Au cours de cette rencontre, des groupes de travail ont été organisés suivant les thématiques les plus pertinentes définies par les parties prenantes
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		Il est important de rencontrer les responsables chargés de la mise en œuvre des autres projets existants dans la zone pour affiner la complémentarité

Annexe D : Analyse des conflits par régions cibles

Dans la Région de l'Adamaoua : la problématique du foncier pastoral se joue, entre autres, autour de l'existence de nombreux ranchs privés non fonctionnels qui sont aujourd'hui des espaces interdits d'usage et d'accès aux éleveurs pour la pâture de leurs animaux. Conçue au départ pour moderniser la production bovine, la présence des ranchs dans l'Adamaoua devient aujourd'hui une contrainte à l'accès des éleveurs aux terres pastorales. Cet état des choses, qui s'apparente à l'accaparement des terres, génère des tensions sociales et des conflits en raison de :

- La création des aires protégées

La création de l'aire protégée de la vallée du Mbéré à Djohong prive les éleveurs de cette région, d'une de leurs zones de transhumance habituelle. Ceci a pour conséquences la perte de certains pâturages de saison sèche et le risque énorme de ré-infestation par les glossines⁸ de cette zone préalablement. Les éleveurs sont les seuls à protester contre la création de cette aire protégée mais apparemment leur cause n'est pas entendue. L'implication des éleveurs et les services locaux du MINEPIA dans le processus de classement des aires protégées, le classement de certains pâturages dans le domaine privé de l'État pourrait préserver les espaces pastoraux de la région qui sont à la fois très convoités par les services en charge de la protection de l'environnement.

- L'érosion des sols et le ravinement

L'érosion des sols et le ravinement ont rendu certains territoires impropres à l'élevage bovin. En effet, le séjour prolongé des animaux sur les mêmes parcours accentue le piétinement des espèces herbacées. Ce qui conduit à la dénudation du sol. Ces zones perdent leur potentiel fourrager. Les éleveurs abandonnent ensuite ces zones érodées et ravines. Pour réduire l'érosion et le ravinement, les services compétents devront organiser les éleveurs et les amener à pratiquer les mesures de régénération des pâturages.

- La destruction des forêts galeries

La destruction des forêts galeries⁹ pour causes d'extension des cultures vivrières et d'utilisation du bois de chauffe est très fréquente dans la zone. Elle accélère le tarissement des points d'abreuvement du bétail. Cette incursion des agriculteurs sur la zone utilisée par les éleveurs pour l'abreuvement de leur bétail est une source récurrente de conflits.

Dans la Région de l'Est : le problème du foncier pastoral comporte une donne particulière du fait que la région est frontalière avec la République Centrafricaine. La région de l'Est est riche en ressources fourragères et sert de zone de transhumance et/ou de refuge pour des animaux en provenance tant de l'intérieur du pays que de la RCA voisine d'où affluent de nombreuses familles d'éleveurs avec leurs troupeaux du fait des crises socio politiques dans ce pays. Cette migration pastorale transfrontalière accentue la précarité des zones de pâturages. Du coup l'insertion des migrants, qu'ils soient agriculteurs ou éleveurs ne s'effectue pas sans frictions avec les populations autochtones. Ici les conflits pour l'utilisation des zones de pâturage entre éleveurs transhumants et les éleveurs locaux sont nombreux. Les éleveurs autochtones accusant les cheptels migrants de véhiculer des maladies et de provoquer la dégradation des parcours ainsi que la destruction des infrastructures pastorales et zoo-sanitaires. L'On note également des conflits entre

⁸ Définition : Mouche vivipare d'Afrique tropicale, telle que les mouches tsé-tsé.

⁹ Définition : La forêt-galerie désigne une forêt longue et étroite qui longe les rives d'un cours d'eau.

agriculteurs et éleveurs qui se disputent régulièrement l'espace pour leurs activités respectives.

(A) ***Dans la Région du Nord :*** la problématique du foncier pastoral est tributaire de la sociologie propre à cette zone. Une sociologie qui influence lourdement les modalités d'accès et d'usage du foncier rural (pour l'élevage et l'agriculture) du fait de l'emprise des chefferies traditionnelles. Ici dans la pratique, les terres rurales appartiennent aux autorités traditionnelles et l'accès à et/ou l'usage de ces terres pour l'agriculture et/ou l'élevage n'est pas possible sans l'accord du chef local ou de son représentant.

Annexe E : Analyse des acteurs

Acteurs	Dynamiques du conflit
<p>Les agriculteurs</p>	<p>Sédentaires, ils sont ceux qui subissent en premier les mouvements des pasteurs et de leurs bétails. Sur les trois terroirs, les agriculteurs sont des acteurs sédentaires dont les activités sont souvent perturbées par des incursions des animaux dans leurs champs avec destruction des cultures. De ce fait ils ne voient pas d'un bon œil l'arrivée des animaux dans leurs communautés où les possibilités d'accès à la terre sont de plus en plus réduites face aux flux migratoires pour des raisons allant de l'explosion démographique (Extrême Nord – Nord) dans les zones de départ aux migrations dues aux crises sociopolitiques internes et externes. Dans la région de l'Est la problématique se complexifie avec le phénomène de champs-pièges. Il s'agit des parcelles de cultures créées dans les zones de pâturage. Parfois les agriculteurs locaux créent ces parcelles dans les waldés (lieu de parage des animaux). Ces derniers qui sont des autochtones agissent ainsi pour manifester leur emprise sur les terres. Le projet devra agir sur ce problème par la sensibilisation sur la possibilité de cohabitation agriculture – élevage dans un système d'intégration agriculture.</p>
<p>Les éleveurs transhumants</p>	<p>Ils sont au centre des conflits souvent violents avec plusieurs parties prenantes dans l'exploitation des espaces ruraux. La nature actuelle du système d'exploitation (majoritairement basé sur la mobilité du cheptel) qu'ils pratiquent n'est pas pour arranger les choses dans un contexte marqué par la diminution drastique de l'espace pastoral, les effets dévastateurs du réchauffement climatique (sécheresse, déficit hydrique etc.), l'envahissement des zones de pâture par les plantes nocives et la dégradation des zones encore exploitables pour cause de surpâturage). Par ailleurs les éleveurs sont souvent perçus comme des étrangers et indésirables sur certains terroirs notamment dans les zones à fortes activités agricoles où les tensions sont quasi permanentes et perdurent d'autant plus que les arbitrages rendus en cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs produisent des frustrations. En effet, les éleveurs estiment qu'ils ne sont pas suffisamment protégés par le cadre réglementaire et juridique actuel qui selon eux privilégie les agriculteurs dans la résolution des conflits. Une meilleure gouvernance du foncier rural pourrait mitiger les tensions.</p>
<p>Les autorités administratives</p>	<p>Il s'agit ici des acteurs institutionnels (notamment MINEPIA, MINADER, MINAT, MINEPDED, MINFOF, MINEPAT). Ils ont en charge la conception et l'élaboration des instruments (textes réglementaires et juridiques) pour la régulation de l'accès et l'usage des espaces ruraux. De l'avis des acteurs essentiels (éleveurs et agriculteurs) les textes et cadres réglementaires ne sont plus adaptés aux réalités actuelles notamment celles concernant les règlements des conflits agro-sylvo pastoraux. Ce qui explique le mécontentement des pasteurs qui se traduit parfois par des velléités de se rendre justice lorsque leurs animaux sont abattus ou blessés pour cause d'empiètement dans les zones de culture ou des aires protégées.</p>
<p>Les autorités traditionnelles</p>	<p>Elles sont au niveau local les véritables gestionnaires des terres. Ce sont elles qui autorisent l'accès au foncier aussi bien pour l'agriculture que pour l'élevage et règlent certains conflits agro pastoraux. Mais leurs rôles dans la résolution des conflits ne font pas toujours l'unanimité.</p>

<p>Les ONG et les Organisations des producteurs agropastoraux</p>	<p>Par rapport à la problématique des conflits agro pastoraux elles sont nombreuses. Leurs actions portent sur la sensibilisation, sur l'importance de la cohésion entre les communautés et la nécessité d'amorcer la mutation des systèmes de production face à la nouvelle donne environnementale et démographique (passer de l'élevage extensif basé sur la mobilité aux modes d'exploitation semi-sédentaires ou sédentaires ; Sans oublier les opportunités de l'intégration agriculture-élevage). Leurs interventions sont généralement bien perçues par les différentes parties prenantes.</p>
<p>Les jeunes</p>	<p>Ils sont nombreux sur les terroirs, en proie aux conflits agro pastoraux. En temps normal ils assurent la garde des troupeaux familiaux. Certains sont très actifs dans plusieurs segments de la chaîne de valeurs de l'élevage des polygastriques d'où ils tirent l'essentiel de leurs revenus (collecte et transport du lait, embouche bovine/petits ruminants, charcuterie traditionnelle etc.). Toute perturbation des activités économiques liées au bétail affecte leurs moyens d'existence et prépare le terrain aux violences au sein des communautés. A noter aussi que les jeunes sont souvent en première ligne des représailles lorsqu'il y a des attaques ou des dommages causés sur le patrimoine pastoral familial (tueries et/ou vol de bétail). La récurrence d'une telle situation pourrait mettre à mal la cohésion sociale. Elle installerait la violence pouvant prendre des formes dramatiques (engagement dans des groupes terroristes, grand banditisme, viols et autres meurtres). Tout programme de consolidation de la paix devrait prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes qui apparaissent comme des acteurs clés dans les conflits agropastoraux dans les zones de conflits. Ce projet va agir en leur faveur par le renforcement économique sur les terroirs concernés. Ceci va accroître les opportunités d'emplois nombreux dans la filière bétail. Afin d'assurer que leurs priorités soient prises en compte dans la gouvernance locale ; le projet appuiera la participation des jeunes dans les cadres de concertation et autres comités prévus pour le renforcement de la paix.</p>
<p>Les femmes</p>	<p>Dans les théâtres des conflits agro pastoraux dans les zones conflits, les femmes souffrent le plus et sont sujettes à plusieurs types de violences (enlèvements, viols, dépouillement des biens économiques de leurs époux lorsque celui-ci perd la vie dans un conflit). Et les dégâts économiques au lendemain des conflits du fait de la destruction du capital bétail et des outils de production concourent à la vulnérabilité des femmes. Par ailleurs, bien que les femmes soient les plus affligées dans ces situations de crise, elles sont très peu impliquées dans les instances de recherche de solutions. D'où la nécessité dans ce projet de les associer aux cadres de concertation prévus. Leurs apports pourraient être très importants car du fait de leur statut social, elles peuvent mieux convaincre d'autres acteurs dont notamment les jeunes à éviter des attitudes pouvant créer des tensions dans la communauté. Les femmes sont des acteurs clés et doivent être fortement impliquées dans toutes initiatives de consolidation de la paix sur les terroirs agropastoraux.</p>